

PROCES VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

LIGUE DE FOOTBALL DES HAUTS DE FRANCE

15 JUIN 2019 - VALENCIENNES

Présidence : M. Bruno BRONGNIART

LISTE DES PRESENTS :

DISTRICT DE L' AISNE

500143 U.S. LAON Présent - 500164 O. ST QUENTIN Présent - 500239 U.S. CHAUNY Présent - 500336 SOISSONS F.C. Présent - 500407 U.S. VILLERS COTTERETS Présent - 500482 R.C. BOHAIN Présent - 500497 U.S. VERVINS Représenté - 500502 U.S. GUISE Représenté - 502592 MARLE S. Présent - 502607 U.S. GUIGNICOURT Présent - 502625 STE A.S. MOY DE L' AISNE Présent - 502632 U.S. SISSONNE Représenté - 502633 U.S. ORIGNY THENELLES Représenté - 502704 U.S. ANIZY PINON Représenté - 502713 C.S. VILLENEUVE ST GERMAIN Représenté - 502719 ET.S. MONTCORNET Représenté - 502720 A.S. NEUILLY Représenté - 502744 U.S. VENIZEL Représenté - 502762 U.S. COUCY LES EPPES Représenté - 511123 ESP. DE SAINS RICHAUMONT Représenté - 511487 U.S. BRUYERES MONTBERAULT Représenté - 513326 NOUVELLE ENT.S. BOUE ETREUX Représenté - 515194 A.S. BEAUREVOIR Représenté - 517130 U.S. SEBONCOURT Présent - 517131 ASPTT LAON Représenté - 517834 LE NOUVION A.C. Présent - 518722 C.S. BLERANCOURT Représenté - 518831 U.S. ETREAUPONT Représenté - 518936 S.C. MONTAIGU Représenté - 519761 S.C. ORIGNY EN THIERACHE Représenté - 519882 LA FRATERNELLE CHEMINOTS LAON Représenté - 520801 U.S. AULNOIS SS/LAON Représenté - 521201 LA CONCORDE DE BUCY L/PIERREPONT Représenté - 521828 C.S. MONTESCOURT LIZEROLLES Présent - 522750 ENT.S. SEQUEHART FONSSOMME LEVERG Présent - 522896 A.S. BRENLY OULCHY Représenté - 523620 F.C. VIERZY Représenté - 523877 C.S.OM. ATHIES SS/LAON Représenté - 524025 F.F.C. CHERY L/POUILLY Représenté - 527510 SEPTMONTS O.C. Représenté - 527773 FOY.J.EDUC.POP. COINCY Représenté - 527916 ST. PORTUGAIS ST QUENTIN Représenté - 527975 U.S. BRISSY HAMEGICOURT Représenté - 528614 A.S. MARTIGNY Représenté - 529835 F.C. BILLY S/AISNE Représenté - 530294 ESP.S. OGNES Représenté - 530301 F.C. LEDINS Représenté - 530303 A.S. BARENTON BUGNY Représenté - 530470 A.S. ANIMATION PRESLES Représenté - 531359 F.C. COURMELLES Représenté - 531360 F.C. VOULPAIX Représenté - 531513 A.L.J. NECREUX SINCENY Représenté - 531564 A.S. MARLY GOMONT Représenté - 533707 F.C. BUCY LE LONG Présent - 533916 F.C. VENDEUIL Représenté - 535227 F.C. ABBECOURT Représenté - 540867 E. ITANCOURT NEUVILLE Présent - 540889 U.S. CORBENY Représenté - 541426 U.S. DES VALLEES Représenté - 542530 U.S. DE RIBEMONT MEZIERES F.C. Présent - 544041 C.A. SAINT SIMON Représenté - 544177 VAUX ANDIGNY F.C. Présent - 544534 FOOTBALL CLUB LEHAUCOURT Représenté - 545610 ENT.S. CLACY MONS Représenté - 545711 INTER C.S. DU CRECOIS Présent - 545712 F.C. DE FRIERES FAILLOUEL Représenté - 546219 SP.C. FONTAINE NOTRE DAME Représenté - 547917 U.S. VALLEE DE L' AILETTE Représenté - 548138 F.C. ESSIGNY LE GRAND Représenté - 548176 ESP. ST

QUENTIN Représenté - 548252 S. C. FLAVY LE MARTEL Présent - 549010 F.C. ALAINCOURT Représenté - 549372 FERTE CHEVRESIS F.C. Représenté - 549894 FC 3 CHATEAUX Représenté - 550025 INTERNATIONAL ESPOIR CLUB CHATEAU THIERRY Représenté - 550092 U.S. PREMONTRE ST GOBAIN Représenté - 550656 A. S. AUDIGNY Représenté - 550884 F.C. VILLERS COTTERETS Présent - 551396 B.C.V. FOOTBALL CLUB Représenté - 551947 U.S. LESQUIELLES ST GERMAIN Représenté - 553772 A. S. NAUROY Représenté - 553773 BUCY VENIZEL AVENIR Représenté - 553838 A. CANTONALE SPORTIVE FOOT VIC Représenté - 554183 F. C. FONSOMME Présent - 554294 INTERNATIONALE SOISSONNAISE Présent - 563644 TERGNIER FOOTBALL CLUB Présent - 563695 ENTENTE CROUY CUFFIES FOOTBALL Représenté - 580475 A. F. C. HOLNON FAYET Représenté - 580525 ETAVES ET BOCQUIAUX F. C. Présent - 580528 HOMBLIERES AMICALE Représenté - 581165 FONTAINOIS F.C. Représenté - 581691 UNION SUD AISNE F. C. Présent - 581692 F.C. GAUCHY GRUGIES ST QUENTIN Présent - 582081 JUSSY FUTSAL Représenté - 582191 FC ST-MARTIN ETREILLERS Représenté - 582510 F. C. CLASTROIS Représenté - 590583 F. C. MONCELIEN Représenté - 604041 HOSPITALIERS PREMONTRE Représenté - 880697 ST QUENTIN BIETTE CRITERIUM DU DIMANCHE MATIN Représenté.

DISTRICT ARTOIS

500115 ST. BETHUNOIS Présent - 500133 ST. HENINOIS Représenté - 500148 U.S. OUVRIERE BRUAY LABUISSIERE Présent - 500157 U.S.A. LIEVIN Représenté - 500182 U.S. NOEUXOISE Présent - 500277 LES CARABINIERS DE BILLY MONTIGN Présent - 500425 U.S. ST POL S/TERNOISE Présent - 500460 S.C. PRO PATRIA WINGLES Représenté - 500461 ET.S. BULLY LES MINES Présent - 500469 ET.S. DISTRICT D'ISBERGUES Représenté - 500487 U.S. ROUVROY Présent - 500864 A.S. STE BARBE OIGNIES Présent - 500871 R.C. SAINS EN GOHELLE Représenté - 500877 CLUB SPORTIF AVIONNAIS Présent - 500884 AM.C. NOYELLES GODAULT Présent - 500888 J. FRANCE MAZINGARBE Représenté - 500902 U.S. BIACHOISE Présent - 500914 U.S. RUCH CARVIN Représenté - 500929 E.C. MAZINGARBE Présent - 500942 U.S. VIMY Présent - 500950 U.S. IZEL LES EQUERCHIN Représenté - 500993 S. PERNES EN ARTOIS Représenté - 501007 S.C. FOUQUIEROIS Représenté - 501018 ACHICOURT SPORTING CLUB FOOTBALL Représenté - 501061 OM. AIRE S/ LA LYS Présent - 501096 U.S. ABLAIN ST NAZAIRE Représenté - 501134 AM.S. COURRIEROISE Représenté - 501135 ET.S. LABEUVERIERE Présent - 501172 U.S. NOYELLES S/LENS Présent - 501207 AM.S. DE BEURAINS Présent - 501208 E.S. LAVENTIE Représenté - 501240 A.S. LOISONNAISE Représenté - 501299 U.S. ST MAURICE LOOS EN GOHELLE Présent - 501313 ASPTT ARRAS Présent - 512108 U.S. BILLY BERCLAU Représenté - 512333 U.S. BEUVRY Représenté - 514213 U.S. ANNEZIN Représenté - 514721 AM. ANCIENS ELEVES AIX NOULETTE Représenté - 515775 U.S. VERMELOISE Présent - 516982 U.S. ARLEUX Présent - 518773 S.C. ST NICOLAS LEZ ARRAS Présent - 518934 U.S. OUVRIERE LENS Présent - 518987 U.S. HESDIGNEUL Représenté - 519241 F.C. SERVINS VERDREL Représenté - 519474 ET.S. ANZIN ST AUBIN Représenté - 519693 A.S. FREVENTINE Représenté - 520799 O. HENINOIS Représenté - 521103 O.S.C. DE VITRY Représenté - 521439 J.S. ECOURT ST QUENTIN Représenté - 521442 ET.S. STE CATHERINE Représenté - 521810 U.S. HOUDAIN Représenté - 522277 C.OUV.S. MARLES LOZINGHEM Présent - 522858 A.S. VIOLAINOISE Présent - 523106 A.S. AUCHY LES MINES Présent - 523618 MEURCHIN U.S. OLYMPIQUE Présent - 524710 U.S. OUVRIERE DROCOURT Présent - 524751 F.C. DAINVILLOIS Présent - 525020 J. FRANCE GUARBECQUE Présent - 525577 A.S. MAROEUILLOISE Représenté - 526218 C.S. HABARQUOIS Représenté - 526658 U.S. GONNEHEM BUSNETTE Représenté - 526818 AV.S. PONT A VENDIN Présent - 527023 DIABLES ROUGES LAMBRES LES AIRE Représenté - 527402 A.EDUC.POP. VERDREL Présent - 527651 AM.S. SAILLY LABOURSE Représenté - 528389 O.C. COJEUL Représenté - 528660 DIVION UNION CLUBS Représenté - 529518 F.C. CITE 6 CALONNE RICOUART Représenté - 529553 ET.S. HAINES Représenté - 529555 ET.S. ST LAURENT BLANGY Représenté - 531506 F.C. RICHEBOURG Présent - 531561 F.C. BOUVIGNY BOYEFFLES Présent - 532366 R.C. LOCON 2000 Représenté - 533663 R.C. AVESNES LE COMTE Représenté - 534158 F.C. CAMBLAIN CHATELAIN Représenté - 534369 A.S.

VENDIN 2000 Représenté - 534370 TORTEQUESNE F. C. Représenté - 534489 F.C. CUINCHY Représenté - 537017 ENT.S. BOIS BERNARD ACHEVILLE Représenté - 538015 U.S. PAS EN ARTOIS Représenté - 538702 U.S. MONCHY BRETON Représenté - 540084 A.S. ROBECQ Représenté - 540567 A. S. BONNIERES HOUVIN Représenté - 540861 U.A.S. HARNES Présent - 541935 LA COUTURE F.C. Présent - 542095 U.S. BOUBERS-CONCHY Représenté - 544087 BERNEVILLE A.S. Représenté - 546983 ARRAS F.A. Présent - 548241 F.C. BUSNES Représenté - 549473 ENT.S. VAL SENSEE Représenté - 549596 SUD ARTOIS F. BEAUMETZ WANQUETIN Présent - 551299 VERQUIGNEUL F. C. Présent - 551306 VENDIN OLYMPIQUE Présent - 552255 O. S. ANNEQUIN Représenté - 552692 F. C. LILLERS Présent - 553543 NEUVIREUIL/GAVRELLE A.S. Représenté - 553697 A. J. ARTOIS Représenté - 553738 ENT. S. AGNY Représenté - 553823 J. S. BOURECQUOISE Représenté - 554024 A. F. C. LOISIRS LIEBAUT Présent - 554185 BAPAUME BERTINCOURT VAULX VRAUCOURT A. S. Présent - 554280 AV. OUVRIER S. C. SALLAUMINES Présent - 564117 F. C. DE GIVENCHY-EN-GOHELLE Présent - 580506 AM. S. DE TINCQUIZEL Présent - 581443 S. C. DES SOURDS D'AVION Représenté - 581444 NOEUX LES MINES AMICALE FUTSAL CLUB Présent - 581908 MELTING SPORT Représenté - 582197 AUCHEL F. C. Présent - 582396 R.C. DE CHOCQUES Représenté - 582399 LENS UNITED FUTSAL CLUB Présent - 582535 A. S. DE CAUCHY A LA TOUR Représenté - 582544 ET. S. FICHEUX Présent - 582547 OLYMPIQUE LA COMTE OMNISPORTS Présent - 582606 FUTSAL CLUB SAINT-VENANTAIS Présent - 582634 GIVENCHY FUTSAL Présent - 582697 ENT.DU FUTSAL CLUB BETHUNOIS Représenté - 590242 F. C. CHARCOT Représenté - 590394 SERVINS LES COLLINES DE L'ARTOIS GROUP. JEUNES Représenté - 590395 ANZIN MAROEUIL SPORTING CLUB Représenté - 737756 F.C. FEMININ HENIN BEAUMONT Présent - 751331 ARRAS FOOTBALL CLUB FEMININ Présent - 763952 VAUDRICOURT KLUB SPORTOWY 2012 Présent - 850372 FUTSAL C. BETHUNOIS Présent - 851178 COURCELLES FUTSAL ACADEMIE Représenté - 852823 FUTSAL ASSOCIATION MERICOURT Présent.

DISTRICT COTE D'OPALE

500077 U.S. BOULOGNE COTE D'OPALE Présent - 500188 L'ECLAIR NEUFCHATEL Représenté - 500292 U.S. MONTREUIL S/MER Présent - 500295 A.S. BERCK PLAGE Présent - 500332 LE TOUQUET A.C.F. COTE D'OPALE Présent - 500368 U.S. ST OMER Présent - 500891 U.S. DANNES Représenté - 500894 ST. PORTELOIS Présent - 500945 O. LUMBROIS Présent - 501009 A.S. OUTREAU F. Présent - 501037 ET.S. ARQUES Présent - 501069 A.S. ETAPLES Présent - 501103 U.S. OUVRIERE RINXENT Représenté - 501168 C.S. WATTEN Représenté - 501185 U.S. MARQUISE Représenté - 501190 ENT.S. GUINES Représenté - 501223 A.S. MARCK Présent - 501227 A.S. AUDRUICQ Présent - 511172 AM. PONT DE BRIQUES Représenté - 512177 A.S. MARESQUEL Représenté - 512858 O. ST MARTIN LES BOULOGNE Représenté - 515126 A.S. AUCHY LES HESDIN Représenté - 515225 AM.S. ESQUERDES Représenté - 519242 ENT.S.L. BOULOGNE SUR MER Représenté - 521011 ENT.S. CALAISIS COULOGNE Présent - 521099 SECTION S. FOY.RUR. D'HUCQUELIER Représenté - 521530 A.S. FRUGEIOISE Représenté - 521642 J.S. RENESCUROISE Représenté - 521809 LA PATRIOTE BLENDÉCQUES Représenté - 522134 U.S. BLERLOT PLAGE CALAIS Présent - 522223 CATENA C. CALAIS Représenté - 522859 F.C. WIZERNES Représenté - 522945 J.S. LONGUENESSE Présent - 523020 U.S. DOHEM AVROULT CLETY Représenté - 523499 U.S. VERCHOCQ ERGNY HERLY Représenté - 523533 E.S. SAINT OMER RURAL Représenté - 524143 A.S. CAMPAGNE Présent - 525027 ET.S. ST LEONARD Représenté - 525345 CERC.A. EPERLECQUOIS Représenté - 525348 F.C. LA CAPELLE LEZ BOULOGNE Représenté - 525475 F.C. CAMPAGNE Représenté - 525479 U.S. LANDRETHUN LE NORD Représenté - 525643 A.S. TOURNEHEM Représenté - 525817 A.S. CUCQ Représenté - 525819 ENT.S. MAMETZ Représenté - 526225 C.O. WIMILLE Représenté - 526226 U.S. ST QUENTIN BLESSY Représenté - 527018 U.S. BOURTHES Représenté - 527217 F.C. BELLEBRUNE Représenté - 527365 R.C. BREQUERECQUE ET OSTROHOVE Représenté - 527657 A.S. EDUC.POP. ST INGLEVERT Représenté - 527668 U.S. POLINCOVE Représenté - 528385 FOY.J.EDUC.POP. FORT VERT Représenté - 528388 F.C. ISQUES Représenté - 528666

BOISDINGHEM ZUDAUSQUES MENTQUE NORTBECOURT ENT. SP Représenté - 528668 A.S. SURQUES ESCOEUILLES Représenté - 528743 F.C. RECQUES S/HEM Représenté - 529113 F.C. SANGATTE Représenté - 530136 R.C. ARDRES Représenté - 530147 R.C. LOTTINGHEM Représenté - 530399 A.S. CREMAREST Représenté - 530982 U.S. VIEIL HESDIN Présent - 530985 A.S. COLEMBERT Représenté - 530987 U.S. BLARINGHEM Présent - 531428 AM. PASCAL CALAIS Présent - 532664 U.S. BRIMEUX Représenté- 533008 A.S. BEZINGHEM Représenté - 533304 A.S. GRIGNY Représenté - 533482 S.L. NIEURLET Représenté - 533763 F.C. WAVRANS S/L'AA Représenté - 534967 A.S. BOISJEAN Présent - 535153 A.S.C. SENINGHEM Représenté - 536151 U.S. ATTIN Présent - 536157 A.F. DE LA HAUTE VILLE ETAPLES Représenté - 536158 A.S. FILLIEVRES Représenté - 536481 F.C. TATINGHEM Présent - 537276 A.S. CONCHIL Représenté - 539412 OUTREAU U.S. Représenté - 539422 J.SP. BLANGY S/TERNOISE Présent - 539492 U.S. PORTELOISE Représenté - 540065 U.S. DE RETY Représenté - 540140 F.C. WARDRECQUES Représenté - 540598 ENT. CALAIS F. Présent - 542179 LONGUENESSE MALA FOOT Représenté - 544739 ET.S. ENQUIN LES MINES Représenté - 546217 A.S. NORTKERQUE 95 Présent - 548568 F.C. WAILLY BEAUCAMP Représenté - 549043 U.S. VALLEE DE LA COURSE Représenté - 550506 CLETY GPT JEUNES FOOTBALLEURS DE LA LYS A L 'AA Représenté - 550723 CALAIS UNION FUTSAL Représenté - 553084 OUTREAU FUTSAL J.S. Représenté - 554239 OYE PLAGE FUTSAL ANSERIEN Présent - 564020 GROUPEMENT CANCHE-AUTHIE Présent - 564135 ASSOCIATION SPORTIVE DE ANDRES Représenté - 580447 FRETHUN F. C. Représenté - 581258 LE PORTEL GENERATION PASSION FOOT Représenté - 581455 GOUY SAINT ANDRE R. C. Représenté - 581810 GROUPEMENT OPALE FOOT SANGATTE Représenté - 582102 GRAND CALAIS FOOTBALL FEMININ Présent - 582194 US. CONTEVILLE WIERRE-EFFROY Représenté - 582452 FOOTBALL CLUB GAZEMETZ Représenté - 582534 ARQUES FUTSAL CLUB Présent - 582669 CALAIS F.C. HAUTS DE FRANCE Représenté - 582686 UNION SPORTIVE DE LA CANCHE FOOTBALL FEMININ Représenté - 590185 WATTEN ASSOCIATION FUTSAL Présent - 851925 RINXENT FUTSAL CLUB Représenté - 882122 WARDRECQUES FUTSAL Représenté.

DISTRICT ESCAUT

500125 S.C. DOUAI Présent - 500165 A.C. CAMBRAI Présent - 500250 VALENCIENNES F.C. Présent - 500410 ESCAUDAIN U.S.F. Présent - 500455 A.S. HAUTMONT Présent - 500485 U.S. JEUMONT Présent - 500498 S.C. LE CATEAU Présent - 500874 U.S. AUBERCHICOURT Présent - 500892 S.C. ANICHE Présent - 500893 A.S. MASNIERES Présent - 500904 U.S. WALINCOURT SELVIGNY Représenté - 500906 A.S. SIN LE NOBLE Représenté - 500927 U.S. DES MINEURS Présent - 500936 S. BRUAY S/ESCAUT Présent - 500943 U.S. CORBEHEM Représenté - 500946 LEFOREST ANCIENS ELEVES F. Présent - 500965 U.S. BEAUVOIS FONTAINE Représenté - 500970 AM.S. ET GYMNIQUE LOUVROIL Présent - 500973 IRIS C. FERRIERE LA GRANDE Représenté - 500995 S.A. LE QUESNOY Présent - 501002 U.S. COUSOLRE Représenté - 501012 O. WIGNEHIES Représenté - 501027 U.S. PECQUENCOURT Représenté - 501049 U.S. MAUBEUGE Présent - 501067 ET.S. BOUCHAIN Présent - 501108 U.S. HORDAIN Présent - 501116 STE S. MARCOING Présent - 501120 O.C. AVESNES LES AUBERT Présent - 501125 CONCORDE O. TRITH ST LEGER Présent - 501138 U.S. ST AUBERT Représenté - 501148 S.C. GUESNAIN Présent - 501159 ET.S. VILLERS OUTREAUX Présent - 501160 U.S. QUIEVY Présent - 501225 U.S. HERGNIES Présent - 501235 A.S. TRELON Représenté - 501241 A.S. GOUZEAUCOURT Présent - 501275 S. PODEENS REUNIS Représenté - 501282 MARCHIENNES O. Présent - 501336 ET.S. NOYELLES S/SELLE Représenté - 508460 ANOR F.C. Représenté - 509021 R.C. ROEULX Présent - 509301 NEUVILLE O.S.C. Présent - 509985 O. ONNAING Présent - 510720 U.S. MUNICIPALE VRED Représenté - 511584 O. FLINES LEZ RACHES Présent - 512853 C.A.S. ESCAUDOEUVRES Présent - 512886 U.S. BAVAY Présent - 512979 ST. ORCHESIEN Présent - 513453 F. C. SAINSOIS Représenté - 513999 U.S. LANDRECIES Représenté - 514027 U.S. HAUSSY Représenté - 515010 U.S. ESQUERCHIN Représenté - 515228 A.S. CURGIES Représenté - 516515 AVT G. SOLRE LE CHATEAU Représenté - 518069 U.S. AULNOY Présent - 520072 F.C. QUAROUBLE Présent - 520503 U.S. VILLERS SIRE NICOLE Présent - 520614 ESP.A.

PROUVY Représenté - 520741 O. MAROILLES Présent - 520797 U.S. BOUSIES FOREST Présent - 521012 IRIS C. LA SENTINELLE Présent - 521437 A.S. CUINCY Représenté - 521811 AM.S. THIVENCELLE Présent - 522126 A.S. DOMPIERRE Présent - 522135 U.S. ENGLEFONTAINE Présent - 522138 U.S. PRISCHES Présent - 522198 U.S. CARTIGNIES Présent - 522353 HASNON FOOTBALL CLUB Présent - 522411 U.S. FONTAINE NOTRE DAME Représenté - 522628 AV.S. COURCHELLETES Présent - 522633 U.S. RAIMBEAUCOURT Représenté - 522906 U.S. GLAGEON Présent - 522922 DUTEMPLE F.C. VALENCIENNES Présent - 523019 O. LANDAS Présent - 523377 A.S. OBIES Représenté - 523531 STAR C. FONTAINE AU PIRE Représenté - 523586 A.S. LONGUEVILLE Représenté - 523830 ENT.S. DE CAUDRY Présent - 523966 U.S. MUNICIPALE BEUVRAGES Représenté - 523967 BUGNICOURT ET.C. Représenté - 524394 J.S. D'HAVELUY Représenté - 524606 U.S. BERTRY CLARY Présent - 524689 R.C. LECLUSE Représenté - 524885 U.S. LIEU ST AMAND Présent - 525481 SAINT VAAST CHEMINOTS F. C. Présent - 525881 A.S. NEUVILLY Représenté - 526210 F.C. PECQUENCOURT Représenté - 526475 DOUAI LAMBRES CHEMINOTS A. S. Présent - 526476 ENT.S. BOUVIGNIES Présent - 526822 ENT.S. LAMBRES LEZ DOUAI Présent - 527667 AM.S. CHATEAU L'ABBAYE Présent - 527669 ET.S. MUNICIPALE HAMEL Représenté - 527896 O. ST OLLE Présent - 528383 F.C. MASNY Représenté - 529125 ANZIN F.A. R.C. Présent - 530986 F.C. BRUILLE LES MARCHIENNES Présent - 531651 F.C. MARPENT Présent - 532092 U.S. BUSIGNY Présent - 534371 U.S.ART. CHEMINOTS SOMAIN Présent - 535149 F.C. EPINETTE MAUBEUGE Présent - 535469 F.C. SOLESMES Représenté - 536169 ST SAULVE F. Représenté - 537008 A.S. LES ECUREUILS METZ EN COUTU Représenté - 537272 F.C. MONCHECOURT Représenté - 537538 F.C. LEVAL Présent - 538338 U.S. HAULCHIN Présent - 538602 F.C. NOMAIN Représenté - 539165 SP.C. DE VICQ Présent - 540051 U.S. DE BRILLON Présent - 541746 F.C. FONTAINE AU BOIS Représenté - 545458 F.C. SAULTAIN Représenté - 545563 A.F.C. ESCAUTPONT Présent - 545792 ET. S. SEBOURG ESTREUX Présent - 546559 AM.F.C. FERRIERE LA PETITE Représenté - 546768 A.S. DOUZIES F. Présent - 546927 A.J. ALCYAQUOISE Représenté - 547689 ENT. S. PAILLENCOURT ESTRUN Représenté - 548408 VIEUX CONDE F. Présent - 548841 F.C. PROVILLOIS Présent - 548990 ST AMAND F.C. Présent - 549452 ENT.S. HELESMOISE Présent - 549578 F.C. LECELLES ROSULT Représenté - 549607 A.S. THUN L EVEQUE ESWARS Représenté - 549696 DOUCHY F.C. Présent - 549781 POMMEREUIL F.C. Représenté - 549948 F.C. DE JENLAIN Représenté - 550629 U.F. ANHIERSOIS Présent - 551035 R.C. DE BRUILLE ST AMAND Présent - 551168 U. S. ELINCOURT Présent - 551609 CAMBRAI F. C. ST ROCH Représenté - 551656 O. MAUBEUGE Présent - 551775 F.C. ECAILLON Présent - 552303 DENAIN FUTSAL CLUB Présent - 552304 U. S. DE ROUSIES Représenté - 552526 ROOST WARENDIN F.C. Représenté - 552689 A. S. LESDAIN Présent - 552820 U. S. VILLERS POLOISE Représenté - 552891 U. S. DE LA BRIQUETTE Présent - 553094 F. C. SAINT PYTHON Présent - 553192 A. F. RIEULAY Présent - 553416 U. S. AUBIGNY AU BAC Présent - 553506 O. DES MEMBRES CAMBRAI AMERIQUE Présent - 553619 AM. S. ECOLE DE FOOTBALL AUBERCHICOURT Représenté - 553880 WAVRECHAIN SOUS DENAIN FUTSAL Présent - 554186 U. S. ERRE HORNAING Représenté - 554314 ARLEUX FECHAIN OLYMPIQUE SENSEEN Présent - 554365 MARQUETTE OLYMPIQUE Présent - 563861 DOUAI SOCCER FUTSAL Représenté - 563912 ESCAUTPONT FUTSAL Présent - 563983 MAUBEUGE F.C. CONSTRUCTION AUTOMOBILE Représenté - 564010 OLYMPIQUE DE THUN Présent - 581056 HELESMES FUTSAL Présent - 581142 MARETZ FOOTBALL CLUB Représenté - 581192 BEAUFORT LIMONT FONTAINE U. S. Représenté - 581518 FENAIN ESP. S. Présent - 581855 ENT. FEIGNIES AULNOYE FOOTBALL CLUB Présent - 582202 F. C. RAISMES Présent - 582256 AMICALE SPORTIVE DE PREUX AU BOIS Représenté - 582588 U. S. BOURLON HAYNECOURT EPINOY Représenté - 582608 FOOTBALL CLUB FRESSAIN CANTIN Représenté - 590243 THIANC RACING CLUB Présent - 590323 TRITH ST LEGER ORZEL FUTSAL Représenté - 590445 HASPRES FOOTBALL CLUB Représenté - 607107 J.S. CHEMINOTS VALENCIENNES Présent - 664114 AMICALE BAVAY DOUALLE Présent - 664116 TRANSVILLE A. MULTI ACTIVITE CULTURELLE Présent - 664124 GSF FOOTBALL CLUB ONNAING Présent - 737277 ET. FEMININE CRESPIEN Représenté - 751103 DOUAISIS FOOT FEMININ Présent - 782508 F. FEMININ AULNOY Présent - 841033 SAINT SAULVE

S'POINT BOYS Représenté - 849454 BERLAIMONT FUTSAL Présent - 851774 VALENCIENNES LE CERCLE Présent - 852191 FUTSAL TEAM ROUSIES Présent - 852688 A. PONT DE LA DEULE FUTSAL Présent - 852828 FUTSAL MAUBEUGEOIS Présent - 853341 LIEU ST AMAND F. VETERANS LES SANGLIERS Présent - 882422 ET. S. DE BAZUEL Présent.

DISTRICT DES FLANDRES

500054 LOSC LILLE ASSOCIATION Présent - 500056 U. S. LITTORAL DUNKERQUE Présent - 500112 U.S. RONCHIN Présent - 500183 U.S. MARQUETTE Présent - 500265 S.C. BOURBOURG Présent - 500276 U. HALLUINOISE Représenté - 500305 J.A. ARMENTIERES Présent - 500383 U.S.F. PERENCHIES Représenté - 500415 E.S. MOUVALLOISE Présent - 500426 U.S. LESQUIN Présent - 500866 O. MARCQUOIS Présent - 500873 U.S.MUNICIPALE MERVILLE Représenté - 500899 WASQUEHAL FOOTBALL Présent - 500913 F.C. LA MADELEINE Représenté - 500930 F.C. ANNOEULLIN Représenté - 500934 F.C. SECLIN Présent - 500938 U.S. ASCQ Présent - 500953 U.S. WATTRELOSIENNE Présent - 500957 S.C. HAZEBROUCKOIS Présent - 500964 A.S. TEMPLEUVE Présent - 500979 A.S. SALOME Présent - 500980 ET.S. RONCQ Présent - 500982 LEERS OS FOOTBALL Présent - 500992 U.S. PROVIN Présent - 500996 ET.S. WORMHOUT Représenté - 501026 F.C. LINSELLOIS Présent - 501038 F.C. SANTES Présent - 501044 F.C. DUNKERQUE MALO PLAGE Présent - 501048 U.S. ST ANDRE Présent - 501068 U.S. WERVICQUOISE Représenté - 501127 U.S. HOUPLIN Représenté - 501147 U.S. COMMUNALE CHEMINOT ST POL Représenté - 501158 ST. ENNEVELIN Présent - 501210 F.C. BAUVINOIS Représenté - 501214 U.S. LEFFRINCKOUCKE Représenté - 501219 LYS LEZ LANNOY STELLA Présent - 501221 U.S. GRAVELINOISE Présent - 501239 U.S. FLEURBAISIENNE Représenté - 501245 F. C. VIEUX BERQUIN Représenté - 501270 BRAY DUNES U.S. Représenté - 501298 C.S. LA GORGUE Présent - 501300 LILLE OM.S. FIVES Présent - 502597 A.S. USINES DUNK. GPE USIN.SACIL Représenté - 509707 C.S. ERQUINGHEM LYS Représenté - 512174 LILLE E.S. LOUVIERE PELLEVOISIN Représenté - 512599 ENT. MOUCHIN BACHY NOMAIN Présent - 512889 A.S. CHEMINOTS HAZEBROUCK Présent - 513601 FLERS O.S. VILLENEUVE D'ASCQ Présent - 514868 U.S. DE FRETIN Représenté - 515472 U.S. GODEWAERSVELDE Présent - 515776 C. GYMASTIQUE HAUBOURDINOIS Représenté - 516151 IRIS C. DE LAMBERSART Présent - 516293 F.C. NIEPPOIS Présent - 516793 A.S. HELLEMMES Présent - 517292 E.C. HOUPLINOIS Présent - 517631 C.S. E.I.C. TOURCOING Présent - 518005 S.C. BAILLEULOIS Présent - 518986 A.S. WILLEMS Présent - 519824 A.S. BERSEE Présent - 520251 O. GRANDE SYNTHE Présent - 520891 F.C. TEMPLEMARS VENDEVILLE Présent - 521576 A.S. AVELINOISE Présent - 521613 U.S. MARQUILLIES Présent - 521622 C.S. GONDECOURTOIS Représenté - 521806 S. MUNICIPAL PETITE SYNTHE Représenté - 521813 U.S. ESQUELBECQ Présent - 522627 J.S. GHYVELDE Représenté - 522921 S.C. GRAND FORT PHILIPPE Présent - 523108 U.S. ESTAIROISE Présent - 523532 ENT.S. FRELINGHINOISE Représenté - 523555 A.J.L. DE CAESTRE Représenté - 523972 F.C. WAMBRECHIES Représenté - 524144 F.C. LAMBERSART Présent - 524160 A. ST J.BAPTISTE ROUBAIX Représenté - 524395 FERRAIN A. NEUVILLOISE 96 Présent - 524688 F.C. FORESTOIS Représenté - 525028 U.S. DE TETEGHEM Représenté - 525480 METEREN F. C. Représenté - 525674 ENT.S. DE GENECH Présent - 525877 S.ENT. ALLENNES Présent - 526515 F.C. DE SAILLY Représenté - 526821 A.C. MONS EN BAROEUL Présent - 527012 O.C. FORT MARDYCK Représenté - 527015 A.S. DU FOOTBALL LOOBERGHE Représenté - 527364 U.S. ATTICHES Présent - 527670 F.C. STEENE Représenté - 527898 A.F.SP. REUNIS LOMME DELIVRANCE Représenté - 529346 A.S. REXPOEDE Représenté - 529351 F.C. CRAYWICK Représenté - 529353 O. HALLENNES Présent - 530396 F.C. LE DOULIEU Représenté - 531301 U.S. ANTILLAIS LILLE METROPOLE Représenté - 531505 U.S. ARMBOUTS CAPPEL Représenté - 531851 U.S. SOCX Représenté - 531858 AM.C. HALLUIN Représenté - 533011 U.S. MARDYCK Représenté - 533301 U.S. WARHEM Représenté - 533306 A.F. TOUFFLERS Représenté - 533310 GRANDE SYNTHE A. MULTICULTURELLE D'ANIM. LOISI Représenté - 534171 ET.S. D'ENNEQUIN Présent - 534172 F.C. ROSENDAEL Représenté - 535156 U.S. HOLQUE Représenté - 536159 U.S. LILLE-MOULINS CARREL

Présent - 537271 OM.J. ST JANS CAPPEL Représenté - 537390 OM.S. MUNICIPAL SEQUEDIN Représenté - 538011 F.C. WAHAGNIES Présent - 538093 J.S. LILLE WAZEMMES Représenté - 539335 O. MERIGNIES Présent - 539416 R.C. MILLAM Représenté - 540610 PREMESQUE F.C. Représenté - 540863 ROUBAIX ST.C.O. 59 Présent - 541736 C.OM. DE QUAEDYPRE Représenté - 545498 OM.ML. LOMMOIS F. Présent - 545695 U.S. DE PHALEMPIN Représenté - 545695 U.S. DE PHALEMPIN Représenté - 546499 ET.AM.C.CYSOING WANNEHAIN BOURGH Présent - 546929 A.S. EECKOISE Présent - 547688 ENT.S. DES WEPPEES Représenté - 548188 A.S. DES DOCKERS DUNKERQUOIS Représenté - 550031 A.S. ALBECK GRANDE SYNTHÉ Représenté - 550189 U. S. PORTUGAISE ROUBAIX TOURCOING Présent - 550793 DEULEMONT FUTSAL Présent - 551774 U. S. DES BROUCKS Représenté - 552020 FACHES THUMESNIL F. C. Présent - 552189 VILLENEUVE D'ASCQ METROPOLE Présent - 552599 KILLEM F. C. Représenté - 552602 AM. COLBERT TOURCOING Représenté - 553405 J. S. CLUB OSTRICOURT Représenté - 554197 BONDUES FOOTBALL CLUB Présent - 563663 CROIX FOOTBALL IRIS CLUB Présent - 564008 TOURCOING AMICALE VICTOR DURUY Présent - 564125 HONDSCHOOOTE F. C. Représenté - 564126 ROUBAIX WOLF FUTSAL Présent - 580502 U. S. DE L'YSER Représenté - 580505 ILLIES AUBERS ETOILE S. C. Représenté - 580577 MOUVAUX FUTSAL CLUB Présent - 580768 TOURCOING MAISON DE BENFICA Présent - 580802 COUDEKERQUE ASSOCIATION SPORTIVE DE FOOTBALL Représenté - 580885 ESPACE SPORT INTEGRATION TOURCOING Représenté - 581324 WALLON CAPPEL UNION SPORTIVE Représenté - 581363 COUDEKERQUE U. S. F. Représenté - 582122 PONT ROMMEL FOOTBALL HAZEBROUCKOIS Représenté - 582135 ASSOCIATION FOOTBALL DES DEUX-SYNTHÉ GRANDE-SYNTHÉ Représenté - 582258 FOOTBALL CLUB GRAVELINES-GRAND-FORT-PHILIPPE Présent - 582437 AC. F. C. DE ROUBAIX OUEST Représenté - 582543 A. S. WINNEZEELE Représenté - 582585 U. S. PAYS DE CASSEL Présent - 582703 LILLE FACHES FOOTBALL Présent - 590565 GONDECOURT FUTSAL FIRME Présent - 780889 VILLENEUVE D'ASCQ FOOTBALL FEMININ Présent - 782535 F. C. BOUSBECQUE FEMININE Présent - 782687 ET. FEMININES D'EBBLINGHEM Représenté - 846665 LILLE COKER C. Représenté - 847654 CTE ACT.SOC.PERSO.COM.URB. LILLE Représenté - 847925 ENT. SIXTE DES DONDAINES Représenté - 848630 A. FRANCAISE DE FOOT AMICAL CITOYEN Représenté - 853405 A. S. DECATHLON Représenté - 882505 MARCQ ATTACK S. C. Représenté - 882631 MELTING POTES F. C. Représenté.

DISTRICT OISE

500108 A.S. BEAUVAIS OISE Présent - 500174 U.S. MUNICIPALE SENLIS Présent - 500256 U.S. BRETEUIL Présent - 500260 U.S. DE CHANTILLY Présent - 500314 AM.S. ST SAUVEUR Présent - 500408 U.S. MOUY Représenté - 500504 U.S. ESTREES ST DENIS Présent - 502582 U.S. GOUVIEUX Représenté - 502595 U.S. PONT STE MAXENCE Présent - 502606 U.S. MERU SANDRICOURT Présent - 502617 A.S. THOUROTTE Représenté - 502646 S.C. ST JUST EN CHAUSSEE Présent - 502657 AM.S. SILLY LE LONG Représenté - 502666 U.S. FROISSY Présent - 502679 A.S. COYE LA FORET Représenté - 502684 A.S. NOAILLES-CAUVIGNY Représenté - 502693 U.S. BRESLOISE Représenté - 502718 U.S. CIRES LES MELLO Représenté - 502794 C.S. CHAUMONT EN VEXIN Présent - 503007 ALERTE S. BORNEL Représenté - 507028 U.S. ETOUY Présent - 507684 C.S. AVILLY ST LEONARD Représenté - 507690 ST. RESSONS S/MATZ Représenté - 509039 S.C. SONGEONS Représenté - 510628 U.S. CHOISY AU BAC Présent - 511311 C.O. BEAUVAIS Représenté - 511696 ET. CLUB DE VILLERS / BAILLEUL Représenté - 513090 A.S. VERNEUIL EN HALATTE Présent - 513845 AM.J. LABOISSIERE EN THELLE Présent - 513846 A.S. ALLONNE Présent - 514702 U.S. LIEUVILLERS Représenté - 515529 J.S. MOLIENS Représenté - 515785 A.S. ORRY LA CHAPELLE Représenté - 517359 F.C. TILLE Présent - 517360 AM.S. ONS EN BRAY Représenté - 517480 U.S. ENT. ST LEU D'ESSERENT Représenté - 517836 ET.S. REMY Représenté - 518149 U.S. NOGENT Présent - 519461 U.S. MARSEILLE EN BEAUVAISIS Représenté - 520927 U.S. BREUIL LE SEC Représenté - 522751 J.S. BULLES Représenté - 522980 A.S. PLAILLY Représenté - 523267 A.S. NOYERS ST MARTIN Représenté - 523467 U.S. MONTAGNY STE FELICITE Représenté -

525199 A.S ST REMY EN L'EAU Représenté - 525200 F.C. FONTAINETTES ST AUBIN Représenté - 525390 A.S. PONTPOINT Représenté - 525656 A.S. MONTMACQ Présent - 526092 J.S. THIEUX Représenté - 526704 CERC.A. VENETTE Présent - 527101 U.S. BALAGNY ST EPIN Présent - 527103 U.S. FOUQUENIES Représenté - 527107 F.C. CAUFFRY Représenté - 528228 AM.S. MONTCHEVREUIL Présent - 528230 AM.S. LAIGNEVILLE Présent - 528616 U.S. PAILLART Représenté - 528618 U.S. ST MAXIMIN Présent - 529229 E.S. THIERS S/THEVE Représenté - 529457 F.C. ST SULPICE Représenté - 529480 A.S. VERDEREL LES SAUQUEUSE Représenté - 529831 A.S. LA NEUVILLE EN HEZ Présent - 529841 U.S. BAUGY MONCHY HUMIERES Représenté - 530673 F.C. NOINTEL Représenté - 533020 FOY.RUR. LES AGEUX Représenté - 533546 ENT.S. DE COMPIEGNE Représenté - 534544 A.S. ELINCOURT Représenté - 536232 F.C. D ANGY Représenté - 536772 F.C. CHAMBLY OISE Présent - 537872 A.S. DU MULTIEN Présent - 540527 F.C. DE BETHISY Présent - 541404 ENT.S. VALOIS MULTIEN Présent - 542781 A.F.C. COMPIEGNE Présent - 544004 F.C. NEUILLY CAMBRONNE Présent - 546173 F.C. GUIGNECOURT Présent - 547001 F.C. SACY ST MARTIN Représenté - 547091 STANDARD F. C. DE MONTATAIRE Présent - 547915 JAUX FOOTBALL CLUB Représenté - 548644 F.C. AMBLAINVILLE SANDRICOURT Représenté - 548822 F.C. CEMPUIS Représenté - 550066 F.C. RURAVILLE Représenté - 550141 A. DES F.C. DE CREIL Présent - 550804 F. C. CONCHY BOULOGNE Présent - 552325 FOOTBALL CLUB DE LONGUEIL SAINTE MARIE Représenté - 552382 A. S. CHEMINOTS DE CREIL NOGENT Représenté - 580461 BEAUVAIS UNITED COMMUNEAUX Représenté - 581104 U. S. DE BEUVRAIGNES Représenté - 581129 F. C. DE CHIRY OURSCAMP Représenté - 581468 A. S. DE MAIGNELAY MONTIGNY Représenté - 581716 JEUNESSE SPORTIVE AGGLO COMPIEGNE LA CROIX ST OUEN Présent - 582162 F. C. JEUNESSE NOYON Représenté - 582273 A.S. DE MAREUIL SUR OURCQ Représenté - 582308 FLEURY SPORTS LOISIRS Représenté - 582598 JEUNESSE ACTIVITES DEVELOPPEMENT EDUCATIF Représenté - 582632 FOOTBALL CLUB COUDRAY Présent - 590146 ET. S. ORMOY DUVY Représenté - 590196 U. S.CHEVRIERES GRANDFRESNOY Présent - 590358 U. S. ROYE NOYON COEUR DE PICARDIE Présent - 590670 ET. S. C. DE WAVIGNIES Représenté

DISTRICT DE LA SOMME

500240 AMIENS SPORTING CLUB FOOTBALL Présent - 500299 R.C. DOULLENS Présent - 500317 O. AMIENS Présent - 500318 U.S. CORBIE Représenté - 500341 ENT.C.A.F.C. PERONNE Présent - 500345 R.C. AMIENS Présent - 500379 CONTY LOEUILLY SP.C. Représenté - 500442 L'AUXILOISE Représenté - 500524 C.S. AMIENS MONTIERES ETOUVIE Présent - 500526 MONTDIDIER A.C. Présent - 500862 U.S. HAM Présent - 500878 MERS A.C. Représenté - 500887 E.S. CHEMINOTS LONGUEAU Présent - 500895 A. ANC.ELEV. FEUQUIERES EN VIMEU Représenté - 500925 U.S. FRIVILLE ESCARBOTIN Présent - 500949 AM. ANCIENS ELEVES CHAULNES Présent - 501008 A.S. VILLERS BRETONNEUX Représenté - 501016 U.S. ABBEVILLE Représenté - 501029 U.S. ROISEL Représenté - 501045 U.S. C. DE MOISLAINS F. Présent - 501063 U.S.DAOURS VECQUEMONT BUSS.AUBI Représenté - 501071 U.S. OUVRIERE ALBERT Présent - 501072 F.C. DOMPIERRE BECQUINCOURT Représenté - 501076 U.S. CAMON Présent - 501085 F.C. SALEUX Représenté - 501143 ET.S. CHEPY Représenté - 501188 U.S. ROSIERES Représenté - 501220 F.C. LA CENTULOISE Présent - 501264 U.S. QUEND Représenté - 511385 ENT.S. CAGNY Présent - 512397 A.S. GAMACHES Présent - 512624 J.S. CAMBRON Représenté - 514191 S.C. BERNAVILLE PROUVILLE Représenté - 515362 F.C. ST VALERY BAIE DE SOMME SUD Représenté - 516537 A.S. HUPPY Représenté - 517351 AM.S. PICQUIGNY Représenté - 518067 U.S. VOYENNES Représenté - 518118 ENT.S. STE EMILIE EPEHY LE RONSS Présent - 518145 ENT.S. HARONDEL Représenté - 518314 J.S. QUEVAUVILLERS Représenté - 519183 A.S. MAISNIERES Représenté - 519738 J.S. BOURSEVILLE Représenté - 519788 AM.S. ARREST Présent - 520252 ET.S. LICOURT Représenté - 520798 U.S. FLESSELLES Représenté - 521004 A. ANCIENS ELEVES BRAY S/SOMME Représenté - 521014 A.S. QUESNOY LE MONTANT Représenté - 521361 C.S. CRECY EN PONTTHIEU Représenté - 524022 A.S. INTERCOMMUNALE BOUTTENCOURT Représenté - 524241 F.C BLANGY TRONVILLE

Représenté - 525386 AV. CROISIEN Représenté - 525591 FOY.RUR. ENGLEBELMER Présent - 525940 U.S. SAILLY SAILLISEL Présent - 525943 R.C. SALOUEL Représenté - 526487 A.S. VALINES Présent - 527112 A.S. CITERNES Représenté - 527513 A.S. PROUZEL-PLACHY Présent - 528073 F.C. PORTO PORTUGAIS AMIENS Présent - 529600 F.C. BREILLY Représenté - 530320 A.S. MUNICIPALE RIVERY Représenté - 530323 A.C. AMIENS Présent - 531113 A.S. GAPENNES Représenté - 531117 A.S. VISMES AU VAL Représenté - 531565 U.S. MARCHELEPOT Représenté - 531914 ABBEVILLE A.S. MENCHECOURT THUISON LA BOUVAQUE Représenté - 531915 FOY.RUR. MILLENCOURT EN PONTHEIU Représenté - 533027 A.S. DOMART S/LA LUCE Représenté - 533352 F.C. MEAULTE Représenté - 534402 ESP.S. PIGEONNIER AMIENS Représenté - 535349 F.C. ESTREES MONS Présent - 535351 F.C. GROUCHES LUCHUEL Présent - 536968 A.S. RETHONVILLERS BIARRE MARCHE Représenté - 537870 A.S. YVRENCH YVRENCHÉUX Représenté - 540094 F.C. D'ALLAINES Représenté - 541579 U.S. CARTIGNY-BUIRE Présent - 544261 O. LE HAMEL Représenté - 544263 SP.C. DES TEMPLIERS Présent - 544889 O. DE MONCHY-LAGACHE Présent - 546388 MERICOURT L'ABBE U.S. Représenté - 546389 ENT.S. SAINS ST-FUSCIEN Présent - 547776 A.J. D'ARGOEUVES Représenté - 548464 F. DREUILLOIS Représenté - 548891 F.C. LA MONTOYE Présent - 549631 A.S. 2 A Représenté - 552089 A.S. DU PAYS NESLOIS Présent - 552090 F.C. LIMEUX HUCHENNEVILLE Représenté - 552113 AMIENS F.C. Représenté - 552512 AMICALE SPORTIVE DAVENESCOURT Représenté - 552643 AMIENS RIF Représenté - 553241 CANDAS ABC2F Représenté - 563553 FOOTBALL CLUB DE VIGNACOURT Représenté - 563760 F. C. NOYELLES SUR MER Représenté - 563784 ET. S. DES DEUX VALLEES Représenté - 563785 F. C. AILLY SUR SOMME SAMARA Présent - 564030 MONTDIDIÉ F.C. Représenté - 564099 ASSOCIATION SPORTIVE LA CHAUSSEE - TIRANCOURT Représenté - 580533 A. FUTSAL MARIVAUX AMIENS Représenté - 580663 ETOILE VIMEUSIENNE Représenté - 580958 AMIENS D.Z. F. C. Représenté - 580997 REAL FUTSAL CLUB AMIENOIS Représenté - 581182 WOINCOURT DARGNIES AV. S. Représenté - 581499 F. C. PONT DE METZ Présent - 581566 BOVES S.C. Représenté - 581679 F. C. AILLY VAUCHELLES Représenté - 581894 F. C. VAL DE NIEVRE Représenté - 582046 LA NEW TEAM FUTSAL Représenté - 582530 U. S. DE CLERY SUR SOMME Représenté - 582545 A. C. DE DOMART EN PONTHEIU Représenté - 582693 J.S. DE MIANNAY MOYENNEVILLE LAMBERCOURT Présent - 590117 A. LONGPRE LONG CONDE Représenté - 590279 U. S. ESMERY HALLON Représenté - 590562 HEUDICOURT A. S. Présent - 615238 STE IMMOBILIERE PICARDE F.C. Représenté.

TABLES DES MATIERES

Accueil par Monsieur BRUNO BRONGNIART

Président de la Ligue de Football des Hauts de France 12

Mots d'accueil de Monsieur STEPHANE HIRSCHI

Directeur de l'Université Polytechnique des Hauts de France..... 13

Introduction de l'Assemblée Générale par Monsieur BRUNO BRONGNIART

Président de la Ligue de Football des Hauts de France 14

Intervention de Monsieur PASCAL POIDEVIN

Trésorier de la Ligue de Football des Hauts de France..... 19

Les modifications des statuts et règlements de la LFHF par Monsieur BERNARD COLMANT

Secrétaire Général de la Ligue de Football des Hauts de France 30

Intervention de Madame CAROLINE CHIMOT

Inspectrice de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale 49

Intervention de Monsieur BEDRI BASOL

Chargé de mission au Conseil Régional des Hauts de France 51

QUESTIONS DIVERSES..... 52

Conclusion de l'Assemblée Générale par Monsieur MICHEL GENDRE

Président Délégué de la Ligue de Football des Hauts de France..... 56

Vidéo introductive

« La Ligue de Football des Hauts de France (LFHF) est avant tout une grande famille. Elle rassemble tout le monde et transmet la passion du ballon rond à tout âge. Jouer, vibrer tous ensemble et accompagner les jeunes dans ce sport plaisir. Des infrastructures de qualité leur sont proposées à l'apprentissage du football avec 1600 clubs. Inculquer des valeurs et transmettre la passion sont une volonté éducative prioritaire. 30 000 dirigeants bénévoles accompagnent nos sportifs dans le respect de la citoyenneté pour tous. Nos jeunes sont le futur de demain, aidés en cela par nos 2500 éducateurs. Les éducateurs et entraîneurs sont de véritables piliers référents. Ils transmettent les valeurs du jeu et du respect. Un bon entraînement passe également par une bonne hygiène de vie : bien manger, bien s'hydrater, bien dormir. Chaque weekend, plus de 16 500 équipes s'affrontent dans les diverses catégories du football, plus de 100 000 matchs ont lieu chaque année. Avant toute rencontre, le protocole de fairplay est mis en place entre les équipes et les arbitres. Tout le monde est concerné : bénévoles, dirigeants, entraîneurs, parents et supporters, pour permettre au football d'être une grande fête. L'arbitre veille au bon déroulement du match, il est là pour faire respecter les règles du jeu. Plus de 2550 arbitres de ligue et de district dirigent chaque weekend les rencontres avec passion et détermination. De nombreux outils pédagogiques sont réalisés et mis à leur disposition dans leur formation initiale et dans leur perfectionnement. Un match est une partie de plaisir et de communion entre joueurs et supporters. La LFHF est composée de sept districts, ce qui en fait la troisième de France, avec plus de 235 000 licenciés. Une passion du foot partagée qui touche plus d'un million de personnes dans la région. Une rencontre, c'est tant d'émotion autour du ballon rond. La ligue de football porte les valeurs de nombreuses pratiques, comme le futsal, le beach soccer, et bien d'autres, avec la volonté de les développer et de les valoriser. Active et impliquée, elle réalise de nombreux événements pour les mettre en avant. Les multiples domaines d'activités de la ligue, lui permettent d'être vue et reconnue. La ligue propose de nombreux contenus d'information via son site internet, Facebook et twitter, et sur ses trois sites : Villeneuve d'Ascq, Amiens et Liévin. Notre ligue, votre ligue, s'articule autour de six pôles : gestion des activités, juridique et statutaire, technique et milieu scolaire, arbitrage, développement, administration générale. Grâce à l'investissement de 150 élus, hommes et femmes, tous bénévoles, des infrastructures de qualité sont dédiées à l'apprentissage du football ».

« Mesdames, Messieurs, j'ai beaucoup de plaisir à vous accueillir, à vous retrouver ce matin, dans cet amphithéâtre de l'Université de Valenciennes, pour notre Assemblée Générale de fin de saison 2018/2019 » déclare le Président M. Bruno BRONGNIART. Il commence par remercier Monsieur le Président de l'Université, Monsieur ARTIBA pour ses services et surtout la mise à disposition entièrement gratuite, des locaux qui ont permis d'accueillir l'ensemble des participants à l'Assemblée Générale, qualifiée de « geste fort envers notre football régional » par Monsieur le Président.

Après Orchies, Abbeville, Doullens, et ultérieurement Péronne pour la prochaine assemblée, il précise que le choix de Valenciennes pour accueillir cette année l'Assemblée Générale de fin de saison n'est pas innocent. En effet, Valenciennes se trouve au cœur du football mondial puisqu'elle accueille des rencontres de la Coupe du Monde féminine de Football 2019. Aussi, il rappelle qu'à l'issue de l'Assemblée Générale, les participants sont invités par la LFHF à assister à la rencontre entre les Pays-Bas et le Cameroun, au stade du Hainaut.

Il poursuit avec la présentation des invités :

- Pour l'Université Polytechnique Hauts de France (anciennement Université de Valenciennes) : M. Stéphane HIRSCHI, Directeur de l'Université
- Pour la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) : Mme Caroline CHIMOT, Inspectrice Jeunesse et Sport
- Pour la Région : M. Bedri BASOL, chargé de mission à la Direction des Sports

Il souligne que l'équipe de Valenciennes est devenue championne de France universitaire la semaine précédente à Mulhouse, et invite l'assistance à les féliciter et à les applaudir.

Monsieur le Président passe la parole à M. HIRSCHI.

Mots d'accueil de Monsieur STEPHANE HIRSCHI – Directeur de l'Université Polytechnique des Hauts de France

Monsieur le Directeur espère que l'accueil a été apprécié par les participants. Bien qu'une faculté tournée vers des disciplines littéraires puisse surprendre, pour accueillir une Assemblée Générale relative au domaine du football, M. HIRSCHI prend le parti inverse, en soulignant que « le football est un art », une « façon de vivre ensemble », et que la faculté s'occupe justement de sciences sociales, d'art et de relations humaines.

Il ajoute qu'il représente Monsieur ARTIBA, qui n'est désormais plus le Président de l'Université de Valenciennes mais le Président de l'Université Polytechnique Hauts de France, suite à un changement de statut et de nom, intervenu en 2018. Cette Université tend à rassembler toutes les disciplines, c'est pourquoi il estime qu'elle peut être un lieu propice à l'Assemblée Générale de la LFHF.

Il espère que l'Assemblée Générale se déroulera dans les meilleures conditions et souhaite une très bonne assemblée à tous.

**Introduction de l'Assemblée Générale par Monsieur BRUNO BRONGNIART – Président de la Ligue de
Football des Hauts de France**

Monsieur le Président rapporte les mots d'introduction prononcés par le Président de la Fédération Française de Football (FFF), Monsieur Noël Le Graët, à l'Assemblée Fédérale de Football samedi 8 juin 2019 à Paris : « *Mesdames, Messieurs, le football français va bien, il va même très bien. Attention [toutefois] à ne pas se laisser endormir par cette douce euphorie* », juste avant de s'envoler pour la Turquie, où le résultat de l'équipe de France masculine, championne du monde en titre, a donné tout son sens à sa déclaration (rencontre perdue sur le score de 2-0).

Avant de communiquer des informations générales sur le bilan de la saison 2018/2019, et de passer à l'ordre du jour, M. Bruno BRONGNIART invite Madame Raymonde DUBOIS GRADEL à se présenter à ses côtés. Il se fait le porte-parole de l'ensemble des clubs de la LFHF pour la féliciter pour la longévité dont elle a fait preuve (licenciée joueuse depuis 45 saisons dont le dernier match joué remonte au 19 mai 2019), soulignant que Madame DUBOIS GRADEL a « *traversé l'histoire du football féminin local et régional* ». Il a ainsi le plaisir de lui remettre deux invitations pour le match Pays-Bas vs Cameroun au stade du Hainaut.

Mots de remerciements de la part de Madame Raymonde DUBOIS GRADEL

« Je vous remercie beaucoup, surtout je remercie mon club et toutes les joueuses qui ont accepté, à mon âge, que je puisse continuer à pratiquer ce sport que j'aime tant. C'est grâce à ces personnes que je suis arrivée à avoir ce privilège. Je n'ai qu'un mot à dire : merci. Toutes celles qui veulent continuer leur sport favori, il ne faut pas hésiter, il faut y aller. Merci ».

Monsieur le Président réitère ses félicitations à Madame DUBOIS GRADEL, avant de reprendre la parole.

Concernant la Coupe du monde de Football féminine 2019, M. Bruno BRONGNIART précise que la LFHF n'est pas restée inactive quant à la réception des rencontres par la ville de Valenciennes. Il souligne que, dès l'appel à candidatures des villes hautes, il est allé, accompagné du Président du Valenciennes Métropole, Monsieur Laurent DEGALLAIX, du

Président du VAFC, Monsieur Eddy ZDZIECH, et de Madame Laurence DEMAILLY, défendent la candidature de Valenciennes auprès du Comité local d'organisation de la FIFA, ce qui fut un succès.

Il ajoute que la LFHF et les districts ont participé à l'animation et à la médiatisation de l'évènement avec beaucoup de sérieux et d'engagement. Ils ont également répondu à l'appel à projet de la FFF sur les thèmes de l'inclusion et de la fraternité, de la mixité, de l'éducation et de la citoyenneté avec un prix spécial « *fiers d'être bleues* ». Il met en avant l'obtention du prix de l'éducation et de la citoyenneté, par la Ligue, reçu à Créteil à l'occasion du match de préparation France vs Chine du 31 mai 2019.

Monsieur Michel GENDRE, Président-Délégué de la LFHF, présente le trophée obtenu à l'assemblée.

M. Bruno BRONGNIART poursuit en énonçant, que pour la promotion du « projet éducatif et citoyen à travers la pratique du football », la LFHF a été mise à l'honneur aux Assemblées Fédérales de juin 2019 à Paris, et surtout lors de la première convention FIFA du football féminin du jeudi 6 juin 2019, devant l'ensemble des délégations étrangères invitées par la FIFA. Il qualifie cet évènement de « *grand moment pour notre ligue* », et souhaite partager ce trophée avec l'ensemble de l'assemblée mais également avec celles et ceux qui ont participé à l'organisation des manifestations et des animations liées à la Coupe du monde féminine et à l'héritage qu'elle va laisser après le 7 juillet 2019.

Ne pouvant les citer toutes et tous, il tient particulièrement à souligner le travail remarquable effectué par Mesdames Laurence DEMAILLY et Odile WILLAY, et par Monsieur Michel GENDRE, dans le pilotage des opérations.

Pour conclure sur ce point, il déclare que la réception de la Coupe du monde féminine de la FIFA à Valenciennes est une véritable réussite, avec un remplissage du stade du Hainaut entre 90 et 95% de sa capacité d'accueil. Il espère que cette réussite pourra être fêtée par la victoire finale des françaises, prononçant ces mots : « *On y croit, allez les bleues* ». A ce sujet, M. Bruno BRONGNIART transmet les félicitations et les remerciements des dirigeants fédéraux, et particulièrement, rapporte les propos de Didier DESCHAMPS, sélectionneur national : « *le succès de 2018 en Russie est d'abord le vôtre. C'est votre dévouement et votre bénévolat, à la cause de notre discipline [le football] qui accueille ces graines de champion, et toute carrière*

internationale part de ce moment-là ». Monsieur le Président profite de ce moment pour partager une anecdote : il a récemment participé à l'anniversaire des 90 ans d'un club de la Ligue [qui, d'après lui, se reconnaîtra], qui se trouve être celui qui a formé Alassane PLEA, joueur de l'équipe de France et du Borussia Mönchengladbach. Les éducateurs de ce club, tous diplômés, ont formé ce joueur jusqu'à ses 15 ans, avant que celui-ci ne soit transféré à l'Olympique lyonnais à l'âge de 16 ans. M. Bruno BRONGNIART souligne que cette anecdote donne tout son sens au discours de Didier DESCHAMPS, qui rappelle que le succès de la Coupe du monde est avant tout celui des clubs et de leurs membres. Il a alors le plaisir de présenter à l'assemblée, le trophée de la Coupe du monde rapportée de Russie en 2018.

Cependant, il constate que la victoire en Coupe du monde en 2018, n'aura finalement eu, globalement, qu'un très faible impact sur le nombre de licenciés. Il a actualisé les tableaux présentés il y a un an :

CHEZ LES HOMMES

	2016-2017	2017-2018	2018-2019
TOTAL	231 778	232 121	234 971
	+ 2,59 %	+ 0,15 %	+ 1,23 %
Seniors H	64 047	63 306	61 723
	- 3,31 %	- 1,16 %	- 2,50 %
Dirigeants	24 602	25 407	24 883
	+ 2,06 %	+ 3,27 %	- 2,06 %

CHEZ LES JEUNES GARÇONS

	2017-2018	2018-2019
U16-U17-U18-U19	21 352	21 300
		- 0,24 %
U12-U13-U14-U15	35 392	34 974
		- 1,18 %
TOTAL	56 744	56 274
		- 0,82 %

CHEZ LES FILLES

(TOUTES CATEGORIES CONFONDUES)

	2016-2017	2017-2018	2018-2019
TOTAL féminines	16 507	17 021	18 394
	+ 11,88 %	+ 3,11 %	+ 8,07 %
dont Dirigeantes	4 688	4 801	4 763
	+ 1,27 %	+ 2,41 %	- 0,79 %

CHEZ LE FOOT ANIMATION

(U6 à U11)

ANIMATION	2016-2017	2017-2018	2018-2019
TOTAL	59 216	56 758	60 832
	+ 9,24 %	- 4,15 %	+ 7,18 %
Garçons	55 223	52 866	56 367
	+ 8,31 %	- 4,27 %	+ 6,62 %
Filles	3 993	3 892	4 465
	+ 23,81 %	- 2,53 %	+ 14,72 %

Le Président de la LFHF constate que la saison 2018/2019 est bientôt terminée. Les finales de Coupe de la Ligue ont rendu leur verdict le dimanche 9 et le lundi 10 juin à Amiens. Les matchs étaient accessibles en intégralité sur le site de la Ligue. Il propose à l'ensemble de l'assemblée de revoir les buts inscrits lors de ces deux journées. Il précise que c'est la première fois qu'il est possible de visionner les matchs directement sur le site internet de la LFHF ainsi que sur la page Facebook. Il s'agit d'un premier pas vers le projet de travailler sur une communication dynamique qui vise à proposer, le plus rapidement possible, des images des rencontres du weekend. Par ailleurs, M. Bruno BRONGNIART annonce qu'il ne manquera pas de solliciter durant l'été, les futurs clubs de R1, afin d'avancer sur le sujet.

Concernant les championnats, il informe que la Commission des compétitions seniors, qui s'est réunie le mercredi 5 juin 2019, a établi le bilan sportif.

Il profite de cet instant pour féliciter :

- le club de CHAMBLY qui accède à la Ligue 2 ;
- le club de VILLENEUVE D'ASCQ FUTSAL qui accède à la D2 ;
- le club de SAINT QUENTIN qui accède à la N2 ;
- le club de AMIENS FEMININ qui accède à la D2.

Il invite désormais Monsieur Pascal POIDEVIN, Trésorier de la Ligue, à prendre la parole.

3 points d'étapes sur la trésorerie :

- I. Les finances solidaires de l'exercice 2018/2019
- II. Le budget prévisionnel 2019/2020
- III. L'échéancier des trésoriers des clubs 2019/2020

I. Sur les finances solidaires de l'exercice 2018/2019

Le dispositif des finances solidaires, mis en place à la demande des clubs, par Monsieur Jean-Louis GAMELIN, a été repris par la LFHF. Ce dispositif a pour objectif de limiter le nombre de mutations et d'éviter des départs massifs dans certaines catégories.

Il est alimenté par les majorations des frais de changement de club, enregistrées dans les comptes de la Ligue.

❖ Observation sur les ressources de la cagnotte :

	2017/2018	2018/2019
Montant des ressources	315 000€	304 670€
		-3,18%

Tel qu'annoncé lors de la dernière Assemblée Générale (3 novembre 2018 – Doullens), et afin d'être toujours plus proche de la préoccupation des clubs, Monsieur Pascal POIDEVIN a réuni un groupe de travail, constitué de plusieurs représentants de clubs. Ce groupe a procédé à une étude et à un ajustement des critères de redistribution des ressources de la cagnotte.

Les critères retenus par ce groupe de travail cette saison, qui ont été validés par le Conseil de Ligue, sont les suivants :

- Le remboursement des droits d'engagement acquittés pour le compte des équipes de jeunes masculines ou féminines à 11, en futsal ou en foot animation, ayant terminé la saison 2018/2019 dans les limites de 18€ par équipe ;

- Le remboursement des frais d'engagement en Coupe de France acquittés par les clubs ayant été éliminés au cours des deux premiers tours ;
- Le remboursement des frais d'inscription de 50€ pour les nouveaux arbitres reçus à l'examen officiel et ayant dirigé au moins huit rencontres lors de leur première saison ;
- La dotation de ballons et de sacs à ballons ainsi que de trousse à pharmacie qui seront distribués par l'intermédiaire des districts.

Les montants correspondants aux droits d'engagement des équipes de jeunes et aux frais d'inscription des nouveaux arbitres seront portés au crédit du compte des clubs avant le 30 juin 2019. Le groupe de travail se réunira en début de saison afin de réexaminer les critères de distribution pour la saison 2019/2020.

Monsieur le Trésorier rappelle que les situations particulières de changement de club peuvent faire l'objet d'une demande de remboursement exceptionnel en cas d'inactivité partielle, de changement d'adresse du licencié, ou de contexte familial particulier pour les jeunes enfants.

II. Sur le budget prévisionnel pour la saison 2019/2020

En préambule, M. Pascal POIDEVIN tient à remercier Messieurs Steeve MOUQUE, Directeur Financier de la Ligue, et Gérard PIQUE, Trésorier Adjoint, pour leur implication dans l'élaboration de ce budget pour l'exercice 2019/2020. Celui-ci a été présenté et adopté par le Conseil de Ligue lors de sa séance du 23 mai 2019, et porté à la connaissance de chacun par publication sur le site internet de la LFHF.

Plusieurs orientations budgétaires (8) :

1. *Stabilité du nombre de licenciés*

Concernant la projection des charges et produits pour l'exercice 2019/2020 : le budget prévisionnel est une projection prudente prenant en compte une stabilité du nombre de licenciés, compte tenu des chiffres préalablement énoncés pour la saison 2018/2019.

2. Pas d'augmentation des licences et des frais d'engagement

Il s'agit d'une volonté du Conseil de Ligue, lors de sa dernière séance, de n'augmenter ni le tarif des licences ni les frais d'engagement.

A ce titre, il apparaît nécessaire pour M. Pascal POIDEVIN, de présenter un comparatif des différents tarifs de licences pratiqués par les treize ligues de France. Il rappelle que le prix des licences, à la LFHF, va de 5€ pour les U6, à 24€ pour les seniors. Plusieurs constats peuvent être faits :

- Jusqu'aux U17, la LFHF propose le tarif de licence le plus bas de France ;
- Pour les seniors, la LFHF pratique un des prix les plus bas après la Bretagne, la Bourgogne et la Méditerranée.

Toutefois, la poursuite du développement de la Ligue supposera une augmentation sensible du coût de la licence dans les années à venir.

3. Poursuite de la baisse des frais de commissions

Le souhait est de poursuivre la diminution des frais de commissions, avec l'utilisation de la visioconférence, en collaboration avec les sept districts, notamment pour les réunions regroupant des représentants de différents districts.

4. Baisse des charges d'exploitation

Le souhait est de poursuivre la baisse des charges d'exploitation avec une attention particulière pour les frais de fonctionnement.

5. Actions en faveur du football en milieu scolaire

La Ligue souhaite mettre en place un budget spécifique pour le football en milieu scolaire comportant notamment un accompagnement des sections sportives des collèges et lycées. Les actions, auparavant menées par les districts, à destination des collèges et lycées, seront désormais de la compétence de la Ligue, avec pour incidence, une diminution des sommes allouées dans le cadre des contrats d'objectifs de 30 000€ vers les districts.

6. Mise en place de l'Equipe Technique Régionale

Il s'agit d'une mise au format régional de l'équipe technique, avec le rattachement des conseillers techniques des districts.

7. Remboursement du Centre Technique

La livraison du centre technique est programmée fin 2019. Il devrait être fonctionnel au mois de mars 2020. Les comptes de l'exercice seront donc impactés par les remboursements de l'emprunt : pour 125 000€ d'amortissements et 50 000€ d'intérêts.

8. Budget à l'équilibre

L'association de ces différentes hypothèses et orientations permet de constituer un budget à l'équilibre pour l'exercice 2019/2020.

M. Pascal POIDEVIN propose de projeter, respectivement pour les charges (A) puis pour les produits (B) :

1. **Le détail** des charges et des produits pour l'exercice 2019/2020
2. **Un comparatif avec le dernier exercice réalisé**, c'est-à-dire celui de 2017/2018 et le budget prévisionnel 2019/2020
3. **La répartition** des charges et produits constitutifs du budget

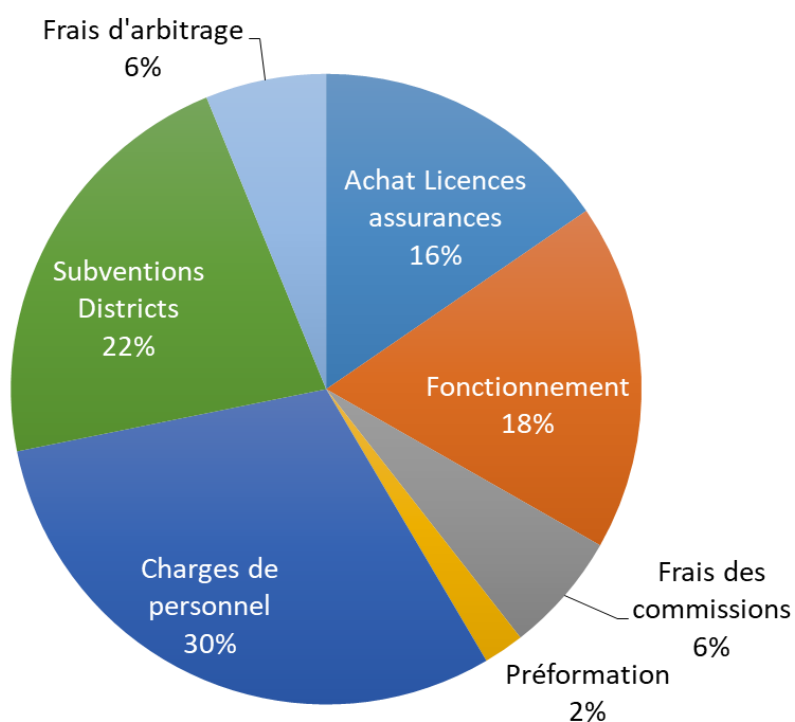
A1 Détails des charges :

Charges	Prévisionnel 2019/2020
Frais mutations	165 000
Objets promotionnels, Equipements, Médailles	30 000
Variations de stock	5 000
Impressions	36 000
Achats non stockés de matières et fournitures	1 146 000
Locations	102 368
Entretiens et réparations	80 300
Assurances	706 000
Documentations, abonnements, journaux	5 000
Personnel extérieur	17 000
Honoraires	41 500
Transports/achats	500
Frais Pôle Gestion des Activités	200 000
Frais Pôle Juridique et Statutaire	75 000
Pôle Technique et Relations avec le milieu scolaire	100 000
Pôle Arbitrage	90 000
Frais Pôle Développement	60 000
Frais Pôle Administration Générale	40 000
Frais de déplacements, missions, réceptions	45 000
Frais d'arbitrage	610 500
Dépenses organisme de formation	110 000
Organisations d'événements	40 000
Frais postaux et frais de télécommunications	41 000
Services bancaires	4 200
Frais de sélections et séminaires	5 000
Journée et soirée des bénévoles Districts	50 000
Hébergement Centres de préformation	205 000
Impôts et taxes	240 000
Rémunération du personnel	2 035 000
Charges de sécurité sociale et de prévoyance	871 544
Autres charges sociales	76 000
Charges sociales de congés payés et 13ème mois	3 500
Pertes sur créances	10 000
Subventions et Cotisations	1 703 588
Subventions Convention d'Objectifs	410 000
Charges financières	55 000
Charges exceptionnelles	40 000
Dotations aux amortissements et provisions	395 000
Total des Dépenses	9 850 000

A2 Comparatif budget réalisé 2017/2018 et budget prévisionnel 2019/2020 pour les charges :

Les charges	Réalisé 2017-2018	Prévisionnel 2019/2020
Achats Licences Ass - Mut	1 324 945	1 520 000
Frais de fonctionnement	2 114 026	1 754 868
Frais des commissions	737 509	610 000
Préformation	203 458	205 000
Charges de personnel	2 685 023	2 986 044
Subventions Districts	2 199 404	2 163 588
Frais d'arbitrage	718 130	610 500
TOTAUX	9 982 495	9 850 000

A3 Répartition des charges constitutives du budget prévisionnel 2019/2020 :



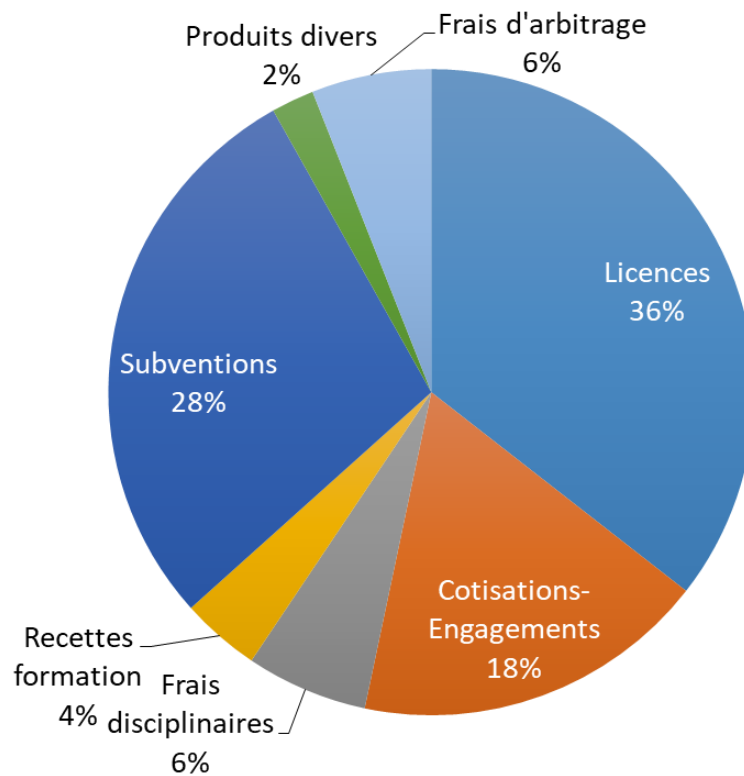
B1 Détails des produits :

Produits	Prévisionnel 2019/2020
Billetterie et Règlements	500
Ventes de licences	3 500 000
Cotisations/Droits/Engagements	1 750 000
Amendes	600 000
Produits divers	500
Recettes Organisme de Formation	390 000
Subventions F.F.F	990 000
Convention d'objectifs F.F.F	725 000
Subventions CNDS	65 000
Subventions Conseil Régional	55 000
Subventions centres de préformation	665 000
Partenariats	162 000
Redevances sur Matches/Coupes/stages	145 000
Produits divers	1 500
Produits Financiers	30 000
Produits exceptionnels	40 000
Remboursements clubs frais d'arbitrage	590 500
Transferts de charges	140 000
Total des Produits	9 850 000

B2 Comparatif budget réalisé 2017/2018 et budget prévisionnel 2019/2020 pour les produits :

Les produits	Réalisé 2017-2018	Prévisionnel 2019-2020
<i>Ventes de Licences</i>	3 242 947	3 500 500
<i>Cotisations-Engagements</i>	1 762 152	1 750 500
<i>Frais disciplinaires</i>	550 939	600 000
<i>Recettes Formations</i>	318 324	390 000
<i>Subventions</i>	2 614 506	2 807 000
<i>Produits divers</i>	627 475	211 500
<i>Frais d'arbitrage</i>	651 900	590 500
TOTAUX	9 768 243	9 850 000

B3 Répartition des produits constitutifs du budget prévisionnel 2019/2020 :



✓ **En conclusion sur le budget :**

M. le Trésorier indique s'agit d'un budget à l'équilibre, sans recours à une augmentation de la participation des clubs, et avec une maîtrise des dépenses, qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée.

Il ajoute qu'il reste à la disposition de chacun pour toute information complémentaire.

Monsieur le Président Bruno BRONGNIART remercie M. Pascal POIDEVIN pour son intervention et demande à l'assistance s'il y a des questions ou des remarques concernant le budget.

➤ **Question de M. Jean-François DEREPERT, Président de l'AS AVELINOISE – District des Flandres :**

Il souhaite obtenir une explication complémentaire au sujet de la baisse des frais d'arbitrage et des subventions aux districts.

➤ **Réponse de M. Pascal POIDEVIN, Trésorier de la Ligue :**

La baisse des subventions aux districts concerne les 30 000€ relatifs aux contrats d'objectifs puisque l'accompagnement des sections sportives mises en place dans les collèges et lycées sera dorénavant de la compétence de la Ligue, et plus de celle des districts.

➤ **Précisions de M. Bruno BRONGNIART, Président de la Ligue :**

Sur les subventions aux districts : Le Président indique qu'il s'agit d'un transfert de recettes et de charges. Autrefois c'était la FFF qui transférait l'argent à la Ligue, qui le donnait aux districts, qui eux-mêmes le reversaient aux sections sportives des collèges et lycées de leur district. Désormais c'est donc la Ligue qui va prendre en charge les aides données aux collèges et lycées dans le cadre des sections sportives, sans passer par l'intermédiaire des districts. C'est la Commission du football en milieu scolaire qui va déterminer les attributions pour les sections sportives.

Sur l'arbitrage : Le Président indique qu'il sera demandé à la Commission Régionale de l'Arbitrage de baisser les financements de l'arbitrage, d'une part, parce que la régionale 4 (R4) sera supprimée (il y aura donc moins d'équipes et donc moins d'arbitres), et d'autre part, il sera demandé aux désignateurs de prêter attention aux distances et kilomètres parcourus par les arbitres pour que chacun participe aux efforts d'économie.

III. Sur l'échéancier des trésoriers des clubs 2019/2020

M. Pascal POIDEVIN précise que cet échéancier a été mis en place afin de mieux répartir les versements des clubs et leur permettre de solder les comptes avant la saison suivante. Le Conseil de Ligue a adopté une modification sur la mise en règlement des droits de mutation. En effet, par le passé, un acompte de 80% était demandé aux clubs sur les mutations de la saison précédente. Ceci avait tendance à pénaliser les clubs qui avaient eu un nombre important de mutés sur la saison écoulée et n'était pas adapté à la nouvelle saison.

En conséquence, l'acompte sur les mutations ne sera plus réclamé au mois de juillet mais le 20 septembre 2019, ce qui aura pour effet de différer la trésorerie des clubs.

- ❖ Dates clés de l'échéancier des clubs pour 2019/2020 suite à la modification de la date de versement des frais de mutation :

Date	Action
le 20 juillet 2019	Acompte licences 50 % (suppression de l'acompte mutation de 80 %)
Le 20 septembre 2019	100 % des mutations effectives
le 20 octobre 2019	Solde des comptes arrêtés au 30 septembre
le 20 mars 2020	Solde des comptes arrêtés au 28 février
le 20 juin 2020	Solde de la saison écoulée

Monsieur le Trésorier ajoute qu'il reste à la disposition des clubs pour toute difficulté de trésorerie, et remercie l'ensemble de l'assemblée pour son attention.

Le Président M. Bruno BRONGNIART demande à M. Thierry JANAS, Directeur Général Adjoint, d'annoncer le quorum : **876 clubs présents ou représentés, comptabilisant 3767 voix, le quorum est donc largement atteint.**

TEST DU VOTE ELECTRONIQUE

Question test : est-ce que la France va gagner la Coupe du monde féminine 2019 ?

Résultat du vote : **OUI**

Choix multiple	Nombre de voix exprimées	Pourcentage
OUI ✓	2461	73.90%
<i>NON</i>	869	26.10%
TOTAL	3330	100%

VOTE 1

Approuvez-vous le PV de l'Assemblée Générale du 3 Novembre 2018 à Doullens ?

Résultat du vote : **OUI**

Choix multiple	Nombre de voix exprimées	Pourcentage
OUI ✓	2975	87.17%
NON	438	12.83%
TOTAL	3413	100%

VOTE 2

Approuvez-vous le Budget Prévisionnel 2019/2020 ?

Résultat du vote : **OUI**

Choix multiple	Nombre de voix exprimées	Pourcentage
OUI ✓	2962	86.31%
NON	470	13.69%
TOTAL	3432	100%

La parole est passée à Monsieur Bernard COLMANT, Secrétaire Général de la Ligue, pour la présentation des modifications des statuts et règlements de la LFHF.

4 points :

- I. La modification des statuts de la Ligue
- II. La modification du règlement particulier de la Ligue
- III. La modification des règlements des championnats de la Ligue
- IV. Les vœux des clubs

I. Sur les statuts de la Ligue

M. Bernard COLMANT commence par préciser que la modification des statuts n'a pas nécessité une Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) car il s'agit simplement d'une mise à jour des statuts suite à la fusion des districts Flandre et Maritime nord qui deviennent le *district des Flandres*. Il n'y a donc plus que sept présidents de district, au lieu de huit. Quant au Conseil de Ligue, il est désormais composé de 22 membres, contre 23 auparavant.

Suite à l'Assemblée Fédérale du 8 décembre 2018, il a fallu adapter les statuts. Désormais nous ne parlons plus de « licenciés » mais de « licences ». Cette assemblée a également concerné la Commission de contrôle des opérations électorales, qui sera dorénavant, décisionnaire, et ne se cantonnera plus à émettre un simple avis. Ainsi elle se prononcera sur la recevabilité des candidatures par une décision prise en premier et dernier ressort.

II. Sur le règlement particulier de la Ligue

1/ Modification de l'article 67

Toute demande de modification de la date et/ou de l'heure et/ou du terrain d'une rencontre doit être faite via footclubs. En cas d'accord entre les deux clubs, la demande doit être obligatoirement validée par la Commission compétente au moins 5 jours avant la rencontre.

2/ Modification de l'article 139 « dissimulation et fraude »

Est passible des sanctions prévues à l'article 4 du Règlement Disciplinaire, tout assujetti au sens dudit Règlement qui a :

- fraudé ou tenté de frauder, notamment sur l'identité d'un joueur
- dissimulé ou omis une information
- produit un faux ou fait une fausse déclaration

III. Sur les règlements des championnats

9 points :

1. Championnat seniors masculins 2019/2020
2. Championnat seniors féminins 2020/2021
3. Championnat seniors féminins 2019/2020
4. Coupe de la Ligue masculine 2019/2020
5. Coupe de la Ligue féminine 2019/2020
6. Coupe de la Ligue U16F à 8 2019/2020
7. Championnat de Ligue Futsal 2020/2021
8. Coupe de la Ligue Futsal 2020/2021
9. Championnat jeunes de U14 à U18

1/ Championnat seniors masculins 2019/2020

L'AG du 8 décembre 2018 a souhaité que l'ensemble des ligues de France appliquent le même règlement (cf **article 11**).

Pour le R1 : Il y a 3 accessions en N3.

Le premier de chaque groupe accède en N3 (si le 1^{er} ne souhaite pas monter, la place est donnée au 2^e, puis au 3^e etc, soit une montée par groupe minimum).

La troisième accession sera déterminée comme suit :

- En dehors de l'équipe première de chaque groupe, la priorité est donnée aux équipes classées deuxièmes de chaque groupe. Pour les départager, il n'y a pas de modification : mini championnat entre les 5 équipes les mieux classées ;
- Si l'équipe éligible à la troisième accession ne souhaite pas monter en N3, la priorité sera donnée à l'équipe classée deuxième sur l'équipe classée troisième de l'autre groupe.

Pour le R2 : 8 montées en R1

On ne parle plus d'équipe première et d'équipe deuxième mais des équipes éligibles. La Ligue a souhaité qu'il y ait deux équipes par groupe qui accèdent. Par ailleurs, si dans un groupe, une équipe ne veut pas accéder au niveau supérieur, la priorité sera donnée à l'équipe troisième du même groupe, voire à l'équipe quatrième (soit deux montées par groupe minimum). Le calcul entre les deux groupes avec les meilleurs troisièmes, en vigueur jusqu'ici, ne sera plus appliqué.

Pour le R3 : 16 montées en R2

La même règle est appliquée pour le R3, à savoir qu'il y aura, pour la saison 2019/2020, deux équipes par groupe qui accéderont.

Pour les places vacantes :

Modification de **l'article 12**. Nous parlions d'équipe « troisième », désormais nous parlerons d'équipe « non accédante de droit ».

L'article 14 a également été modifié : d'une part, désormais en cas d'intempéries, il sera possible d'inverser les rencontres, aussi bien pour les matchs aller que les matchs retour. D'autre part, la Ligue a souhaité, pour les matchs retour, qu'à partir de deux matchs de championnat reportés suite à un arrêté de fermeture, le club trouve **en priorité**, un terrain de repli dès le troisième arrêté. A défaut, la Ligue procédera à une inversion.

VOTE 3

**Approuvez-vous les propositions concernant le CHAMPIONNAT SENIORS MASCULINS
saison 2019-2020 ?**

Résultat du vote : **OUI**

Choix multiple	Nombre de voix exprimées	Pourcentage
OUI ✓	2842	82.98%
NON	583	17.02%
TOTAL	3425	100%

2/ Championnat seniors féminins 2020/2021

M. Bernard COLMANT rappelle que les clubs ont reçu deux propositions :

- Un championnat féminin à trois niveaux ;
- Un championnat féminin à deux niveaux.

1. Création d'un championnat à trois niveaux (R1, R2, R3), présenté par M. Jacques LIENARD

Le 30 août 2018, le Conseil de Ligue est intervenu sur l'organisation d'un championnat féminin à trois niveaux, pour permettre aux équipes 2 des clubs pratiquant en R1 de continuer à jouer au niveau régional, pour éviter, d'une part, des scores fleuves, et d'autre part, la désaffection des joueuses. Cela permet en outre de favoriser la poursuite de l'activité des joueuses U18 en seniors.

L'organisation suivante a donc été présentée : R1 à 12 équipes / R2 à 10 équipes / R3 à 10 équipes.

La Commission de révision des textes s'est réunie au mois de janvier 2019 et la proposition a été transmise à Mme Evelyne BAUDUIN, mais la Commission féminine n'a pas suivi la proposition qui avait été faite (divergence d'opinions parmi les membres de ladite Commission).

Pour se faire une idée plus précise de la situation, M. Jacques LIENARD suggère de comparer la situation actuelle avec la proposition qui est faite.

❖ Observation de la situation actuelle :

R1F à 12 équipes

⇒ *Matches aller-retour sur toute la saison*

R2F à 16 équipes

⇒ 1^{ère} phase de matchs avec deux groupes de 8 équipes

⇒ 2^{ème} phase de deux groupes :

- **R2 niveau supérieur de 8 équipes** (4 meilleures équipes de chaque groupe)
- **R2 niveau inférieur de 8 équipes** (4 équipes les moins bien classées de chaque groupe)

Disposition actuelle

R1
12 équipes

R2 Niv 1
8 équipes

R2 Niv 2
8 équipes

28

Proposition N°1

R1
12 équipes

R2
10 équipes

R3
10 équipes

32

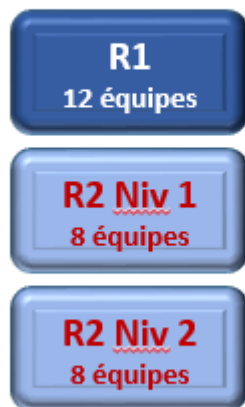
La proposition n°1 est d'augmenter légèrement les effectifs pour passer de 28 équipes à 32, ce qui permettra la montée des équipes de district et qui permettra aux équipes de R1F d'avoir une équipe en R3F.

L'objectif est, selon M. Jacques LIENARD, d'augmenter le niveau car nous nous apercevons qu'il n'y a plus de montées au niveau national depuis plusieurs années.

2. Création d'un championnat à deux niveaux, présenté par Mme Evelyne BAUDUIN

Mme Evelyne BAUDUIN confirme que l'idée d'une organisation d'un championnat féminin à 3 niveaux a été rejetée par une partie de la Commission féminine. Pour cette dernière, cela arrive bien trop tôt, d'où la proposition n°2 d'une R2F à 12 équipes.

**Disposition
actuelle**



28

**Proposition
N°2**



24

Mme BAUDUIN estime que la situation actuelle n'est effectivement pas adéquate car elle présente un risque de report de matchs relativement important du aux intempéries, notamment à cause de l'organisation en deux phases.

Selon Mme BAUDUIN, la proposition n°2 a pour but de resserrer le niveau de la R2F. En effet, elle constate qu'actuellement, il existe un écart de niveau important entre le niveau 1 et le niveau 2 en R2F. Cette organisation a aussi pour but de renforcer les championnats de district, les rendre plus compétitifs, en leur permettant de se structurer tout d'abord au niveau départemental afin de pouvoir évoluer en ligue (régional).

Elle proposait également que les équipes participant à la phase d'accèsion en R2F soient issues des sept districts, à raison d'une équipe par championnat.

⇒ **Précisions de M. Bruno BRONGNIART, Président de la Ligue :**

Monsieur le Président Bruno BRONGNIART explique qu'il s'agit en l'espèce de deux propositions différentes, mais émanant toutes deux de la Commission féminine. Les avis des

différents membres de cette Commission étant divergents, c'est la raison pour laquelle il est laissé le soin aux clubs de départager les deux propositions.

Il poursuit en indiquant qu'il porte personnellement la proposition n°1, qu'il juge plus adéquate, permettant de passer d'un total de 28 équipes à 32 équipes entre les saisons 2019/2020 et 2020/2021, plutôt que de régresser à 24 équipes pour ensuite repasser à 32 équipes dans les saisons à venir, du fait, sans aucun doute, de l'augmentation des licences dans le championnat féminin.

Sur les accessions de district en régional, il lui paraît important que tous les districts soient concernés, peu important leur niveau de développement du football féminin à l'heure actuelle. Par ailleurs il estime qu'il faut laisser les districts ayant des championnats féminins de football à 8, mais ayant des difficultés à obtenir des championnats de football à 11, continuer à développer le football à 8, tout en leur permettant de pouvoir accéder au niveau R3. C'est pourquoi, il souhaite notamment que chaque district présente, en fin de saison (en mai), une équipe, qui fera le mini championnat d'accession entre les districts, lors duquel les deux premiers accéderont en R3.

M. Bruno BRONGNIART demande à l'assistance s'il y a des questions ou remarques.

➤ ***Intervention de M. Jean-Luc RAGOT, Président de l'US PONT SAINTE-MAXENCE FOOTBALL – District de l'Oise :***

Il voit quelques inconvénients à la proposition n°1. Tout d'abord, il estime que retrouver des équipes, qui ont joué à 8 en district, à 11 en R3, est incohérent. Ces équipes accédant au niveau R3 vont se retrouver à jouer sur un terrain plus large, à 11, contre des équipes B de R1, et cela va être compliqué pour elles. De plus, il soutient que cette proposition va affaiblir les districts. Or il souligne que pour avoir des équipes compétitives en ligue, il faut d'abord avoir des équipes compétitives en district. La proposition n°1, selon lui, aura également pour effet, de créer un niveau R3 plus relevé que le niveau R2, car des équipes B de R1 vont se retrouver en R3 et des équipes premières en R2.

Pour Monsieur RAGOT, nous finirons indubitablement par mettre en place un niveau R3, mais il juge qu'il est trop tôt pour cela, et qu'il faut y aller progressivement. Il faut que les districts

se structurent pour avoir un niveau de compétition intéressant afin de pouvoir être suffisamment compétitifs au niveau ligue.

➤ **Réponse de M. Bruno BRONGNIART, Président de la Ligue :**

Il précise que le souhait de permettre à une équipe qui a joué son championnat à 8, de monter, passe avant cela par un mini championnat de football à 11. Par conséquent si une équipe n'a pas démontré, lors de ce mini championnat, sa capacité à jouer à 11, elle n'accèdera pas à la R3.

Concernant le potentiel appauvrissement de la R2, M. Bruno BRONGNIART considère qu'il s'agit plutôt d'apporter de la qualité, les joueuses évoluant en R3 en équipe B seront peut-être appelées à jouer au sein d'une équipe première d'un autre club jouant en R2 puis en R1 puis au niveau national éventuellement. Il s'agit, selon lui, d'une progression logique.

➤ **Intervention de M. Simon RAUX, responsable du développement des jeunes et de la section féminine, du club de VALENCIENNES FC – District Escaut :**

Il était, lors de cette saison 2018/2019, entraîneur de l'équipe senior féminine du VAFC qui évolue en R2. Il estime que l'objectif d'une ligue est d'amener les meilleurs joueurs à évoluer au plus haut niveau, tout d'abord au niveau ligue puis au niveau national. Il souligne qu'il y a un nombre important de jeunes joueuses prometteuses dans le district Escaut, qui sont dans des sections sportives ou dans des pôles, et qui, arrivées au terme du niveau U18, se retrouvent limitées, alors que le niveau est trop élevé pour évoluer en seniors féminines.

Il prend l'exemple du VAFC, qui survole littéralement le championnat féminin en district, mais qui ne peut néanmoins pas monter au niveau supérieur. Cela crée une certaine frustration chez les joueuses, qui se retrouvent bloquées, voire rétrogradées de R2 en district en raison de la règle imposant deux divisions d'écart. Il soutient la proposition n°1 qui permettrait, d'une part, aux joueuses ayant les capacités pour évoluer à un niveau plus intéressant, de monter en niveau ligue, et d'autre part, aux équipes ayant été rétrogradées de pouvoir retourner en ligue, dans un championnat composé de seulement 4 équipes supplémentaires, ce qui n'est pas un changement significatif selon lui.

➤ ***Intervention de Monsieur Christophe SIMPERE, Président du club de CAMBRAI OMCA – District Escaut :***

Selon lui, le problème de la proposition n°1, est qu'il n'existe pas autant d'équipes masculines que d'équipes féminines dans les districts pour le R3. Il n'est ainsi pas possible de travailler de la même façon avec les filles qu'avec les garçons. Si la R3 est mise en place, il restera la règle des deux divisions d'écart, qui viendra inévitablement poser problème, d'après lui. Il suggère que la règle des deux divisions d'écart soit supprimée chez les féminines. Il considère en outre, que la proposition n°1 va entraîner la mort du football féminin dans les districts, puisque le championnat à 8, une fois arrivée en seniors, ne représente plus réellement du football compétition mais du football loisir.

➤ ***Réponse de M. Bruno BRONGNIART, Président de la Ligue :***

Il estime qu'il n'y a pas de pillage des districts puisque les 4 équipes qui viendraient compléter le championnat sont les 4 grands clubs entendus à l'AG de la saison précédente à Abbeville. Par ailleurs la solution 1, comme chez les garçons, ne rassemblerait que 10% des effectifs de la saison 2020/2021.

S'agissant de la suppression de la règle des deux niveaux d'écart, il rappelle que cette proposition avait fait l'objet d'un vote lors de l'AG de fin de saison 2017/2018 à Abbeville et que 71% de l'assemblée avait voté pour le maintien de la règle, il estime qu'il n'y a donc pas lieu de procéder à un nouveau vote à ce sujet cette année.

Enfin, concernant le football à 8 en seniors, il maintient qu'il y a un niveau de grande qualité chez les féminines dans le football à 8, qui ne permet pas de qualifier ce qu'elles produisent de sport loisir.

➤ ***Intervention de Monsieur Stéphane DOLET, Président du RC ROEULX – District Escaut :***

Il confirme les déclarations de M. Simon RAUX du VAFC concernant la qualité des jeunes joueuses évoluant dans le district Escaut, certaines ayant en effet la capacité de jouer au niveau ligue. Toutefois il se rattache à l'avis de M. Christophe SIMPERE du CAMBRAI OMCA, jugeant qu'il est trop tôt pour instaurer un niveau R3 chez les féminines et que cela aurait pour conséquence la désaffection de joueuses débutantes qui n'ont pas le niveau suffisant pour

évoluer en ligue. Selon lui, il faut laisser le temps aux écoles de football féminin des districts de se développer et de se structurer de façon à pouvoir évoluer en ligue avec un niveau suffisant.

➤ ***Intervention de Madame Florence CATTIAU, joueuse du HASNON FOOTBALL CLUB – District Escaut :***

Elle défend la proposition n°1, soulignant que certaines équipes féminines, qui ne peuvent pas monter, se retrouvent en première division de district alors qu'elles ont un niveau bien supérieur. Ceci entraîne des scores fleuves et des rencontres dont le niveau est particulièrement déséquilibré, ce qui n'est intéressant pour aucune des deux équipes.

Concernant la problématique du football à 8 et à 11, elle estime qu'il faut soutenir le football à 11 et ne pas renforcer les districts, ce qui, à terme, risque de décourager certaines équipes de football à 11.

➤ ***Question de Madame Evelyne DULONGCOURTY, Présidente du VILLENEUVE D'ASCQ FOOTBALL FEMININ – District des Flandres :***

Pourquoi ne pas faire la R2 avec une division d'écart au lieu de deux ?

➤ ***Réponse de M. Bruno BRONGNIART, Président de la Ligue :***

Il rappelle que ce point spécifique avait été voté l'année dernière lors de l'AG de fin de saison à Abbeville et avait révélé un pourcentage de 71% en faveur du maintien de la règle imposant deux divisions d'écart. C'est désormais une règle générale qui est applicable sur l'ensemble des compétitions de ligue. Il insiste sur le fait que cette règle permet de laisser la place à tous les clubs et éviter que les grands clubs de R1 ne monopolisent le niveau R2 pour leurs équipes réserves. De plus, une équipe B de R1 présente en R2 ne pourrait pas monter, et pourrait fausser le championnat. C'est pour ces raisons que le Président de la Ligue estime qu'il n'est pas opportun de réexaminer ce sujet.

➤ **Intervention de Monsieur Claude QUENTIN, dirigeant au ARRAS FOOTBALL CLUB FEMININ – District Artois :**

Il lui semblait qu'à l'AG de fin de saison 2017/2018 à Abbeville, il avait été voté le maintien de la règle des deux divisions d'écart pour la saison 2018/2019 mais que ce point devait être de nouveau soumis au vote cette année pour les féminines.

Par ailleurs il estime délicat le fait que les clubs n'ayant que des équipes masculines, participent au vote concernant la règle des deux divisions d'écart pour les féminines.

➤ **Réponse de M. Bruno BRONGNIART, Président de la Ligue :**

Monsieur le Président assure que selon le compte rendu de l'AG d'Abbeville, rien n'indique que le maintien de cette règle se limitait à la saison 2018/2019.

Pour ce qui est de la participation des clubs exclusivement masculins au vote, il souligne que tous les clubs ne sont pas exclusivement féminins ou masculins, et que certains clubs sont composés d'équipes à la fois féminines et masculines.

VOTE 4
Quelle proposition validez-vous pour le CHAMPIONNAT SENIORS FEMININS à compter de la saison 2020-2021 ?

PROPOSITION N°1
R1F à 12 – R2F à 10 – R3F à 10

PROPOSITION N° 2
R1F à 12 – R2F à 12

Résultat du vote : **PROPOSITION 1 – R1F/R2F/R3F**

Choix multiple	Nombre de voix exprimées	Pourcentage
Proposition 1 ✓	2155	66.17%
<i>Proposition 2</i>	1102	33.83%
TOTAL	3257	100%

3/ Championnat seniors féminins 2019/2020

M. Bernard COLMANT indique qu'il y a eu quelques modifications concernant les montées (cf **article 6**). Avant, le règlement disposait que les « deux premiers » de R2F accédaient au niveau

R1F ; désormais il dispose que ce sont les deux premières équipes « éligibles à la montée », qui accèdent au R1F.

⇒ **Précisions de M. Bruno BRONGNIART, Président de la Ligue :**

Il précise que « éligible » signifie qu'il s'agit d'une équipe remplissant les conditions requises pour accéder au niveau supérieur, en terme d'obligations.

M. Bernard COLMANT poursuit en évoquant les modifications relatives aux accessions du niveau district en R2F (*/!\ désormais en R3F avec l'approbation de la proposition n°1 pour la saison 2020/2021 chez les seniors féminines*). En effet, au terme de la saison 2019/2020, soit en mai 2020, les districts devront présenter une équipe à la ligue pour l'accession en R3F pour la saison 2020/2021. Ces équipes participeront à un mini championnat, au terme duquel les deux premières équipes accéderont au niveau R3F.

Il indique que **l'article 7** rappelle les obligations sportives et techniques auxquelles les équipes sont soumises, et les sanctions applicables en cas de non-respect de ces obligations.

En outre, **l'article 17** prévoit désormais que le nombre de U17F pouvant participer aux rencontres de R1F et R2F est limité à 3 (contre 2 auparavant).

VOTE 5

**Approuvez-vous les propositions concernant le CHAMPIONNAT SENIORS FEMININS
saison 2019-2020 ?**

Résultat du vote : **OUI**

Choix multiple	Nombre de voix exprimées	Pourcentage
OUI ✓	2630	88.11%
NON	355	11.89%
TOTAL	2985	100%

4/ Coupe de la Ligue masculine 2019/2020

Monsieur COLMANT rappelle que cette saison fut l'année d'inauguration des finales de la Coupe de la ligue sur un même terrain. Par conséquent le règlement a été modifié. Désormais les finales se dérouleront sur un terrain désigné par la Commission (cf **article 6**).

Il a également été décidé, qu'à partir des 16^e de finale, la Ligue offrira un jeu de maillots à toutes les équipes (cf **article 12**).

5/ Coupe de la Ligue féminine 2019/2020

Même chose que pour les garçons, il a été décidé, qu'à partir des ¼ de finale, la Ligue offrira un jeu de maillots à toutes les équipes (cf **article 13**).

6/ Coupe de la Ligue U16F à 8 2019/2020

La Ligue a mis à jour le système de l'épreuve selon les différentes phases (cf **article 5**).

VOTE 6

Approuvez-vous les propositions concernant les COUPES DE LA LIGUE à compter de la saison 2019-2020 ?

Résultat du vote : **OUI**

Choix multiple	Nombre de voix exprimées	Pourcentage
OUI ✓	2767	88.37%
NON	364	11.63%
TOTAL	3131	100%

7/ Championnat de Ligue Futsal 2020/2021

Pour les doubles licences : sont autorisées, 4 pour le R1 et illimitées pour le R2.

La Ligue a également intégré l'obligation de fournir un arbitre majeur en R1 à compter de la saison 2020/2021, ce qui laisse une année aux clubs pour les former.

➤ *Question d'une personne dans l'assemblée (non identifiée) :*

Faut-il que ce soit nécessairement un arbitre spécifique futsal ?

➤ *Réponse de M. Bernard COLMANT, Secrétaire Général de la Ligue :*

Non. L'arbitre peut être futsal ou foot en herbe.

VOTE 7

Approuvez-vous les propositions concernant le CHAMPIONNAT DE LIGUE FUTSAL à compter de 2020-2021 ?

Résultat du vote : **OUI**

Choix multiple	Nombre de voix exprimées	Pourcentage
OUI ✓	2543	84.26%
NON	475	15.74%
TOTAL	3018	100%

8/ Coupe de la Ligue Futsal 2020/2021

L'article 3 dispose que les équipes A qualifiées pour les 32^e de finale de la coupe nationale se verront rembourser leurs frais d'engagement en coupe de la ligue.

L'article 6 prévoit quant à lui que, pour les clubs de R1 et R2 qui reçoivent, le chronométrage électronique deviendra obligatoire pour 2020/2021. M. Bernard COLMANT indique que cela laisse un an aux clubs pour se mettre à jour.

VOTE 8

Approuvez-vous les propositions concernant la COUPE DE LA LIGUE FUTSAL à compter de la saison 2020-2021 ?

Résultat du vote : **OUI**

Choix multiple	Nombre de voix exprimées	Pourcentage
OUI ✓	2146	79.84%
NON	542	20.16%
TOTAL	2688	100%

9/ Championnat jeunes de U14 à U18

La Ligue a indiqué aux clubs la mise en place d'un championnat U18 regroupé sur l'ensemble du territoire à compter de la saison 2020/2021, avec un niveau R1 à 12 équipes et trois groupes R2 à 12 équipes (soit 36 équipes R2).

Pour la saison 2019/2020, le championnat U18 demeurera dans sa forme actuelle.

⇒ **Précisions de M. Bruno BRONGNIART, Président de la Ligue :**

Nous ne parlons plus de championnat U19. En 2018/2019 la Ligue avait mis en place un challenge U19 avec des clubs volontaires pour y participer. N'ayant pas assez de clubs pour faire un championnat U19, la Ligue va réitérer le challenge U19 pour la saison 2019/2020, sous réserve qu'il y ait suffisamment de clubs intéressés par ce challenge.

⇒ **Précision supplémentaire de M. Bernard COLMANT, Secrétaire Général de la Ligue :**

La mise en place du challenge U19 n'implique pas la disparition du championnat U18, qui reste en place.

⇒ **Ajout de M. Bruno BRONGNIART :**

Il précise que la Ligue sera attentive par rapport à cela car il ne faudrait pas que les clubs s'abstiennent d'engager une équipe U18 pour engager des U19 en challenge.

Par ailleurs, M. Bernard COLMANT énonce que la Ligue a comblé une lacune du règlement : c'est désormais officiel, les U16 sont interdits en U18. Cette catégorie est exclusivement réservée aux U17 et U18. C'est la même chose pour les U17, catégorie dans laquelle les U15 sont interdits.

Concernant les U17 nationaux, la Ligue ne connaît pas encore le nombre d'accessions (1 ou 2). S'il s'avère qu'il y a deux montées en U17 nationaux pour la saison 2020/2021, il sera fait appel à l'équipe suivante.

- **Question de Monsieur Nicolas DESSE, dirigeant du club CONCORDE O. TRITH ST LEGER – District Escaut :**

Il signale que dans le club CONCORDE O. TRITH ST LEGER, les U16, U17 et U18 ont été regroupés, il suppose donc que les U16 peuvent évoluer avec les U18 ?

- **Réponse de M. Bernard COLMANT, Secrétaire Général de la Ligue :**

Il n'est pas possible de faire jouer des U16 en championnat U18 en niveau ligue.

- **Ajout de M. Bruno BRONGNIART, Président de la Ligue :**

Il précise qu'en l'espèce c'est le règlement applicable au niveau ligue dont il est question, c'est-à-dire le règlement applicable pour le football régional. En revanche pour le niveau district, l'autorisation est donnée en district, et non en ligue. M. Bruno BRONGNIART invite M. Nicolas DESSE à poser cette question à l'Assemblée Générale du district Escaut qui doit se tenir le samedi 22 juin 2019.

- **Question de Monsieur Guy GRUMETZ, dirigeant du club RC DOULLENS – District de la Somme :**

Un U16 surclassé a le droit de jouer en U19, mais a-t-il le droit de jouer en U18 ?

- **Réponse de M. Bernard COLMANT, Secrétaire Général de la Ligue :**

Les U16 surclassés sont autorisés en U19 nationaux, en revanche au niveau régional (en ligue), les U16 sont interdits en U18.

VOTE 9

Approuvez-vous les propositions concernant les modifications des CHAMPIONNATS JEUNES U18 – U17 – U16 – U15 - U14 ?

Résultat du vote : **OUI**

Choix multiple	Nombre de voix exprimées	Pourcentage
OUI ✓	1988	67.30%
NON	966	32.70%
TOTAL	2954	100%

Sur les vœux des clubs :

- ❖ **Vœu de l'US QUIEVY** : permettre à une joueuse de pratiquer en compétition garçon au niveau supérieur à sa catégorie d'âge. Exemple : une joueuse U14F qui jouerait en U15 ou une joueuse U15F qui jouerait en U16.

M. Bernard COLMANT rappelle que l'inverse est permis. C'est-à-dire qu'une fille peut jouer avec les garçons au niveau inférieur à sa catégorie d'âge (U15F peut jouer en U14, une U16F peut jouer en U15 etc). En revanche le vœu de l'US QUIEVY qui souhaite qu'une fille puisse jouer avec les garçons à un niveau supérieur à sa catégorie d'âge, est en principe interdit par la FFF, pour des raisons médicales. Toutefois le club a souhaité que son vœu soit maintenu, c'est pourquoi il est présenté lors de cette AG.

➤ **Intervention du représentant du club de l'US QUIEVY – District Escaut :**

Il précise que ce vœu a été présenté en 2014 au district Escaut, qui l'a approuvé, mais que celui-ci n'a pas été présenté à la ligue l'année suivante. Ce vœu vient d'une réflexion que le club a eu dans le football animation ; une joueuse U9 qui est douée ne peut pas jouer en U11, alors qu'un joueur U9 peut jouer en U11 (même chose pour les U11/U13 etc). La conséquence est parfois qu'une joueuse U9 qui a les qualités pour jouer en U11, mais qui n'est pas en droit de jouer dans cette catégorie, préfère arrêter plutôt que de continuer en U9. L'US QUIEVY a, pour cette raison, perdu pas mal de joueuses, d'où la volonté de présenter ce vœu.

Il considère qu'au nom de la parité, les filles devraient avoir les mêmes chances, les mêmes droits que les garçons, et donc qu'une joueuse devrait pouvoir jouer dans la catégorie supérieure si elle en a les capacités.

➤ **Réponse de M. Bruno BRONGNIART, Président de la Ligue :**

C'est une problématique qui avait déjà été évoquée en Conseil de Ligue. Il invite donc Jean-Michel PROVILLE, médecin et représentant des médecins au Conseil de Ligue et à la Haute Autorité de la FFF, à intervenir sur le sujet.

Il précise que, dans tous les cas, l'AG votera sur le vœu de l'US QUIEVY, et s'il s'avère que le vote est en faveur de ce vœu, la Ligue tâchera de le présenter à la FFF, accompagné des remarques de M. Jean-Michel PROVILLE.

⇒ **Intervention de Monsieur Jean-Michel PROVILLE, Médecin Fédéral Régional :**

Au niveau médical de la FFF, le but n'est pas d'être un frein à la pratique, mais de veiller à l'intégrité physique et à la santé des pratiquant(e)s. Or les catégories d'âge qui sont sollicitées dans le vœu, sont celles de l'adolescence, dans lesquelles il y a notamment les pics de croissance. Ce sont des catégories d'âge qui sont sources de blessures.

Il indique qu'il a été décidé, au niveau du pôle espoirs de Liévin, que pour aider une joueuse U16 ou U17 à progresser, parce qu'elle en a les capacités médicales et techniques, M. Georges TOURNAY (responsable du pôle espoirs masculins) l'intégrait aux U15 masculins (soit au niveau inférieur à sa catégorie d'âge), et ceci pour plusieurs raisons médicales :

- Les morphologies des filles et des garçons à l'adolescence ne sont pas les mêmes ;
- Les impacts physiques au niveau du football masculin et du football féminin ne sont pas les mêmes ;
- Les blessures ne sont pas les mêmes : les filles sont plus facilement sujettes aux entorses dues à une hyper laxité constitutionnelle, alors que les garçons sont sujets aux blessures musculaires dues à leurs pics de testostérone

C'est aussi pour ces raisons que les U15F ne sont pas autorisées à pratiquer avec les U16, pour ainsi éviter les blessures.

Il précise que si le vœu est accepté, il sera remonté au niveau de la Commission médicale nationale, qui prendra la décision finale.

Il reste ouvert aux questions si les clubs en ont.

➤ **Question de Monsieur Eric DIMSTER, Président du club du JS LONGUENESSE – District Côte d'Opale:**

Etant donné qu'il a été permis précédemment lors de l'AG, que trois joueuses U17F participent aux compétitions seniors féminines, il souhaite savoir s'il faut que ces joueuses soient surclassées médicalement ?

➤ **Réponse de M. Jean-Michel PROVILLE, médecin Fédéral Régional :**

Oui.

Il rappelle que les dossiers de double surclassement qui sont adressés à la Commission médicale doivent être correctement remplis pour être validés. Par ailleurs il insiste sur le fait que c'est au représentant légal, c'est-à-dire le Président ou le secrétaire du club, de demander le double surclassement.

VOTE 10

Approuvez-vous le vœu du club de QUIEVY US ?

Résultat du vote : **OUI**

Choix multiple	Nombre de voix exprimées	Pourcentage
<i>OUI ✓</i>	1598	57.61%
<i>NON</i>	1176	42.39%
TOTAL	2774	100%

Monsieur le Président indique que le vœu sera donc transmis à la FFF, accompagné des indications fournies par M. Jean-Michel PROVILLE.

Il passe désormais la parole à Madame Caroline CHIMOT, inspectrice de la DRJSCS.

**Intervention de Madame CAROLINE CHIMOT – Inspectrice de la Direction Régionale de la Jeunesse,
des Sports et de la Cohésion Sociale**

Elle commence par remercier Monsieur le Président pour l'invitation. Elle déclare être très heureuse de participer à cette Assemblée Générale puisque l'Etat, et a fortiori la DRJSCS, entretient avec la Ligue un partenariat de longue date, qui est toutefois amené à évoluer en 2019, dans un contexte de transformation de la gouvernance du sport en France.

L'Agence Nationale du Sport (ANS) a été créée le 24 avril 2019, répondant à la volonté du mouvement sportif de bénéficier davantage d'autonomie. La gouvernance de cette agence se veut collégiale entre l'Etat, le mouvement sportif, les collectivités territoriales et le monde économique. L'ANS a vocation à gérer le sport de haut niveau et la haute performance, sous la Direction de M. Claude ONESTA, mais elle a également vocation à gérer le sport pour tous, d'où l'intégration du CNDS (Centre national pour le développement du sport) au sein de l'ANS.

L'année 2019 est donc une année de transition. Les modalités de financement des clubs par l'ex CNDS ont été modifiées. 28 fédérations pilotes (dont la FFF) se sont portées volontaires et ont été retenues pour expérimenter un nouveau modèle de versement du CNDS aux clubs. Par conséquent, cette année, pour les clubs de football des Hauts de France, la part territoriale du CNDS n'a donc pas été entièrement gérée par les services concentrés de l'Etat. Les services de l'Etat n'ont gardé que la gestion de l'emploi CNDS. Le reste transite via la Ligue et la FFF.

Toutefois, même si le partenariat évolue, il demeure présent. Il se matérialise notamment sous la forme de signature de conventions pluriannuelles d'aide à l'emploi CNDS (une trentaine d'emplois CNDS dans les clubs en Hauts de France). L'aide de l'Etat à la LFHF se matérialise également par le placement auprès de la Ligue, de 4 conseillers techniques sportifs : Bruno PLUMECOCQ, Jean-François NIEMEZCKI, Thierry CLAEYS et Christophe MARTINEZ (cadres techniques d'Etat) qui mettent en œuvre les politiques publiques dans le territoire des Hauts de France. La DRJSCS finance également une partie du sport de haut niveau d'accession en région, elle accompagne financièrement les deux pôles espoirs féminins et masculins de Liévin, et soutient financièrement des sportifs de haut niveau listés par l'intermédiaire du dispositif des conventions d'insertion professionnelle.

La DRJSCS a également un rôle de contrôle dans le cadre des visites d'agrément des centres de formation des clubs professionnels de Lille, Lens, Valenciennes et Amiens. Elle travaille de

concert avec la Direction Technique de la FFF pour garantir la bonne réussite du double projet des jeunes en centre de formation professionnel : projet sportif mais aussi projet de formation personnelle (scolaire/universitaire).

Enfin, en cette année de football féminin, elle indique qu'il a paru très important à la DRJSCS d'accompagner financièrement les actions menées par la Ligue auprès des clubs en marge de cet évènement. La DRJSCS a financé des actions en faveur du développement de la pratique féminine, des pratiques familiales, et des pratiques innovantes autour du football.

La DRJSCS a en outre acheté 200 places pour la Coupe du Monde féminine, à destination de jeunes footballeurs et footballeuses en sections sportives scolaires qui ont été labellisées « génération 2024 ». Ce label a vocation à récompenser les établissements scolaires qui se rapprochent des clubs sportifs, pour favoriser le lien entre le monde scolaire et le monde du sport.

Pour conclure, Madame CHIMOT souhaite souligner la qualité des relations entre les services de l'Etat en région et la LFHF, même si avec la transformation de la gouvernance du sport, les relations entre l'Etat et le mouvement sportif seront amenées à évoluer. La DRJSCS devra revoir ses modes de travail et ses partenariats. Toutefois Madame CHIMOT assure que la DRJSCS, sous une forme qui reste à définir, continuera à travailler avec les clubs de football de la région.

Elle déclare que le football demeure un vecteur de mixité sociale, comme peu d'autres. Elle souligne que, sans les bénévoles et leurs engagements, la passion autour du football ne pourrait pas exister. Elle tient donc à remercier tous les bénévoles qui donnent de leur temps pour animer la vie des clubs. Elle tient également à saluer le travail des salariés (éducateurs sportifs), qui garantissent la qualité de l'encadrement du football.

M. Bruno BRONGNIART, Président de la LFHF, remercie Madame Caroline CHIMOT pour son intervention. Il passe désormais la parole à Monsieur Bédri BASOL, chargé de mission au Conseil Régional des Hauts de France.

Il rappelle que la région aide au niveau du football mais il souhaite insister sur deux cas particuliers :

1/ Sur le dispositif d'aide aux clubs de haut niveau évoluant en championnat national :

Par championnat national il faut entendre la N1/N2/N3 masculine, la D1/D2 féminine et la D1/D2 futsal. En revanche, les équipes réserves des clubs évoluant en Ligue 1/Ligue 2 ne sont pas concernées par ce dispositif.

Tout est désormais dématérialisé. Il signale que plusieurs clubs ont été relancés parce qu'ils n'ont pas procédé à leur demande en ligne, et les encourage vivement à le faire. Il rappelle que ce sont des sommes à ne pas négliger. Par exemple chez les hommes, un club de R1 accédant à la N3 obtient 19 000€.

2/ Sur le dispositif relatif aux tournois internationaux de football :

La région prévoit un dispositif spécifique en la matière. Il s'agit d'une aide pour les tournois labellisés par la LFHF. Pour que le tournoi soit éligible à cette aide il faut respecter deux conditions :

- Il doit être labellisé par la Ligue ;
- Il doit y avoir au moins 6 nations différentes qui participent au tournoi.

Il ajoute que pour les demandes doivent être faites au moins 3-4 mois avant le tournoi.

Monsieur Bedri BASOL poursuit en indiquant qu'il existe également :

- Des aides régionales à l'emploi (il reste à disposition des clubs pour connaître la marche à suivre) ;
- Des aides pour acquérir des minibus : cela permet aux clubs d'acquérir des minibus à moindre coût.

QUESTIONS DIVERSES

➤ **Question de Monsieur Xavier DUMON, Président du club de l'US BRETEUIL – District de l'Oise :**

Question suite au nouveau règlement des coupes départementales. Le règlement ne pas, selon Monsieur DUMON, que les coupes départementales ne peuvent pas être prises en compte dans la purge des suspensions obtenues au niveau régional. Autrement dit, cela signifierait que les joueurs qui ont été suspendus lors d'une compétition régionale peuvent purger leur suspension avec des rencontres en coupe départementale. Est-ce bien le cas ? Car il signale que plusieurs clubs ont subi des retraits de points, voir des matchs perdus pour avoir fait jouer des licenciés en région, estimant qu'ils avaient purgé leur suspension suite à des matchs en coupe départementale, alors qu'ils étaient visiblement toujours suspendus.

➤ **Réponse de M. Bruno BRONGNIART, Président de la Ligue :**

Non, les compétitions départementales dépendent du district, elles ne dépendent pas de la région.

Les sanctions disciplinaires attribuées en district n'interviennent que sur les compétitions de district, et les sanctions attribuées au niveau régional (en ligue) n'interviennent que sur les compétitions de ligue. Les suspensions attribuées au niveau régional interviendront donc forcément sur la Coupe de la Ligue, et il n'est pas possible de purger la suspension en district.

➤ **Réponse de Monsieur Xavier DUMON :**

Monsieur DUMON signale qu'il y a eu un copier-coller des textes de la Fédération et qu'il n'est pas précisé dans le règlement que les compétitions départementales ne sont pas prises en compte dans la purge des suspensions de ligue.

➤ **Réponse de M. Michel GENDRE, Président-Délégué de la Ligue :**

Il explique que ce règlement a été fait pour mettre tous les clubs sur un pied d'égalité, quel que soit leur district. En effet il y a des districts dans lesquels il n'y a pas de Coupe départementale. Or au niveau ligue, tous les districts jouent ensemble. Dès lors il ne serait pas équitable qu'un club, rattaché à un district organisant une coupe départementale, puisse faire

purger la suspension d'un joueur en coupe alors qu'un club ne jouant pas de coupe district ne le puisse pas.

Il fait remarquer à l'assemblée, que des appels ont déjà été émis par des clubs à ce sujet, qu'ils ont été jugés par la Commission Fédérale, qui a donné raison à la Ligue. Il n'y a donc pas d'erreur dans le règlement : les compétitions départementales ne peuvent pas permettre de purger une suspension attribuée au niveau régional.

➤ **Réponse de Monsieur Xavier DUMON :**

Il attire l'attention de Messieurs Bruno BRONGNIART et Michel GENDRE sur le fait que lorsque les clubs saisissent les feuilles de matchs sur footclubs ou sur la tablette (FMI), cela ne figure pas. Par conséquent les suspensions ne peuvent pas être vérifiées.

➤ **Réponse de M. Michel GENDRE :**

En ce qui concerne footclubs et la FMI, la FFF a décidé de suspendre cette information, qui n'a pas valeur de certification. Le risque était trop important pour la FFF, et les ligues, qu'il y ait des erreurs avec l'utilisation de la FMI comme alerte. Un joueur peut reprendre dans la compétition une fois qu'il a purgé tous ses matchs de suspension relativement à cette compétition. Comment la FMI pourrait-elle calculer qu'un joueur est en droit de reprendre la compétition en D2, en PH ou en R2, c'est tout simplement impossible. La FFF a donc décidé d'annuler l'information par le biais de la FMI, dispositif qui n'est demeuré en place que trois mois.

➤ **Réponse de Monsieur Xavier DUMON :**

Il voudrait rebondir sur la réponse de M. GENDRE. Il estime que le texte n'est pas suffisamment clair. Il ajoute qu'il a reçu comme réponse de la Ligue, que « les coupes départementales ne sont pas des matchs officiels ».

➤ **Réponse de M. Bruno BRONGNIART :**

Il faut entendre par « matchs non officiels » matchs non officiels en ligue. Il réitère ses propos : il n'est pas possible de purger une sanction attribuée en ligue dans des compétitions de district.

M. Bruno BRONGNIART conclut en indiquant que le texte sera relu par la Ligue, et modifié le cas échéant.

➤ **Question de Monsieur Mohamed BENCHETOUYA, Président du club du FC VALENCIENNES DUTEMPLE – District Escaut :**

Comment autant de descentes ont-elles pu être acceptées en Ligue cette année sans préparer les clubs avant ?

➤ **Réponse de M. Bruno BRONGNIART, Président de la Ligue :**

Le 27 janvier 2017, à Arras, 1000 personnes représentant l'ensemble des clubs de la nouvelle Ligue, ont voté la structuration des championnats qui existent aujourd'hui à plus de 80%.

➤ **Intervention de Madame Annick BONNEL, dirigeante du club de l'AMS DE BEAURAINS – District Artois :**

Suite au tragique accident dans lequel trois jeunes U15 ont été frappés par la foudre à Saint-Nicolas-Lez-Arras lors d'un entraînement le 4 juin 2019, Madame BONNEL souhaiterait que les clubs soient davantage sécurisés, protégés, qu'ils reçoivent une sorte d'alerte en cas de bulletin d'alerte météorologique.

➤ **Réponse de M. Bruno BRONGNIART, Président de la Ligue :**

En l'espèce l'entraîneur et les parents présents lors de l'entraînement n'ont pas perçu le danger, le ciel n'était pas menaçant. Personne ne pouvait s'attendre à ce que la foudre frappe à ce moment.

Il indique que la Ligue a offert, en réconfort, à l'ensemble de ceux qui étaient concernés par ce phénomène météorologique, des places pour la Coupe du monde féminine (27 places). Si par malheur, un drame survenait pour le dernier enfant encore en difficulté, la Ligue a fait voter un surplus de 0.80 centimes par licence pour que la mutuelle des sportifs accompagne la famille dans ses difficultés financières.

Sur la prévention des compétitions : du fait de l'ampleur du territoire de la LFHF, il est très compliqué, pour la Ligue, de décréter une remise générale à cause d'une menace météorologique existant sur une parcelle du territoire. Lorsqu'il y a une vigilance orange, comme ce fut le cas lors de cet événement, il faut prendre des précautions mais cela n'implique pas de demeurer chez soi (ce qui est le cas pour l'alerte rouge).

➤ **Réponse de Madame Annick BONNEL :**

Elle ne demande pas nécessairement la remise générale des matchs, ni même une remise partielle, mais surtout que les clubs soient informés, par exemple par mail, de la situation météorologique et du potentiel danger qui pourrait exister.

Pour conclure, le Président Monsieur Bruno BRONGNIART, passe la parole à Monsieur Michel GENDRE, Président-Délégué de la Ligue.

**Conclusion de l'Assemblée Générale par Monsieur MICHEL GENDRE – Président Délégué de la Ligue
de Football des Hauts de France**

En sa qualité de membre de la Ligue du Football Amateur (LFA) il souhaiterait revenir sur un point important : lors de la dernière AG (3 novembre – Doullens), l'opération 2 étoiles a été présentée avec des bons d'achat Nike de 500/600/700€ voire cumulables si les clubs remplissaient certains critères. L'aide de la FFF envers la LFHF était, en valeur d'achat, de 965 200€ pour 1335 clubs concernés dans la Ligue, pour 1, 2 ou 3 bons.

Mi-mai 2019, une première alerte de la LFA à amener à faire une relance aux clubs sur ce dispositif car 385 clubs, pour un montant de 260 300€, n'avaient toujours pas commandé. Il regrette que ce rappel n'ait pas eu les effets escomptés. En effet, à ce jour, 325 clubs, pour un montant de 217 200€, n'ont toujours pas commandé. Autrement dit, seulement 60 clubs se sont manifestés, par rapport au dernier rappel.

Au total, cela représente 76% de réussite. Pour M. Michel GENDRE : « *Nous pourrions nous satisfaire de 76% de réussite. Mais ce serait manquer d'ambition* ». Il rappelle que chaque district a été destinataire de la liste des clubs ne s'étant pas manifestés dans le cadre de cette opération. Il encourage donc les clubs à se rapprocher de leurs districts respectifs pour savoir s'ils sont bénéficiaires de cette opération.

« *Je compte sur vous* » déclare M. Michel GENDRE, pour améliorer le score voire atteindre les 100% tel qu'un district de France l'a déjà fait. Il estime qu'il serait dommage que cette opération gratuite ne permette pas de faire une économie de trésorerie en évitant d'acheter du matériel textile.

Il termine : « *Je compte sur vous. Je vous souhaite à tous de bonnes vacances, car la nouvelle saison arrivera bien vite. Et allez les bleues !* ».

Fin de l'Assemblée Générale

Le Secrétaire de séance

Thierry JANAS

Le Président

Bruno BRONGNIART